



Villeneuve  
Saint Georges

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE**  
**DE LA SÉANCE ORDINAIRE**  
**DU 14 AVRIL 2016**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**ANNÉE 2016**

2<sup>eme</sup> SÉANCE

**CONSEIL MUNICIPAL**

Madame la Maire soussignée  
certifie que le compte rendu  
de la présente délibération  
a été affiché dans les délais légaux

**SÉANCE DU 14 AVRIL 2016**

L'an deux mille seize, le 14 avril, les membres du Conseil municipal de la Commune de VILLENEUVE-SAINTE-GEORGES, se sont réunis à 19 h 30 à la salle Malraux, 2 allée Henri Matisse, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Mme la Maire, Daniel HENRY, Laurent DUTHEIL (jusqu'au point n°17), Elsa BARDEAUX, Charles KNOPFER (jusqu'au point n°17), Yannick PILATTE, Nathalie DINNER, Christian JONCRET, Marema GAYE, Jean-Pierre DAVIDÉ, Maurice BELVA, Omar CHERIGUENE, José GRACIA (jusqu'au point n°15), Sabah CABELLO SANCHEZ, Marc THIBERVILLE, Soazic DEBBACHE, Birol BIYIK, Mohamed BEN YAKHLEF, Alexandre BOYER, Mubbashar KHOKHAR (jusqu'au point n°7), Nadia BEN MOUSSA, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR, Jocelyne LAVOCAT, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT, Kristell NIASME.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS**

Laurent DUTHEIL a donné procuration à Sabah CABELLO-SANCHEZ (à partir du point n°18)  
Sylvie RICHETON a donné procuration à Maurice BELVA  
Charles KNOPFER a donné procuration à Marema GAYE (à partir du point n°18)  
José GRACIA a donné procuration à Soazic DEBBACHE (à partir du point n°16)  
Mariam DOUMBIA a donné procuration à Elsa BARDEAUX  
Kalayarasi RAVIENDRANATHAN a donné procuration à Nathalie DINNER  
Insaf CHEBAANE a donné procuration à Marc THIBERVILLE  
Michel FAÏSSE a donné procuration à Marie-Christine PEYNOT  
Philippe GAUDIN a donné procuration à Pierre MAILLOCHON

**ABSENTS NON REPRÉSENTÉS**

Guillaume POIRET, Bénédicte BOUSSON JANEAU, Mubbashar KHOKHAR (a partir du point n°8), Julia MORO, Stéphanie ALEXANDRE, Imen GUEDDA, Dominique JOLY.

**PARTICIPAIENT À LA RÉUNION**

M. Lionel CHABERT, Directeur de Cabinet  
M. Manuel MENAL, Directeur général des services  
Mme Isabelle LEPERCQ, Directrice générale adjointe des services  
Mme Diana ZEMOURI, Directrice générale adjointe des services  
M. Eugène MONTANTIN, Directeur Général des services  
M. Vincent COLIN, Directeur général adjoint des services  
Mme Aurore RANÇON MEYREL, Responsable du secrétariat général et des affaires juridiques

---

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Mme ELSA BARDEAUX** a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée. **M. Manuel MENAL**, Directeur Général des Services de la Ville, qui assistait à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

---

## DÉCLARATION LIMINAIRE DE MME LA MAIRE

### **Mme la Maire**

Mesdames et messieurs les élus du conseil, mesdames et messieurs du public, nous nous retrouvons dans ce conseil municipal dans un tout autre contexte que celui qui prévalait il y a encore deux mois. Dans tout le pays, les exigences de justice sociale, d'une démocratie revivifiée, l'envie d'en découdre face à un patronat et un gouvernement qui tourne de plus en plus le dos à ses exigences ne cesse de grandir. Depuis plus d'un mois, en effet, un mouvement profond traverse notre pays contre la loi Travail, qui consiste en réalité en un vaste projet de régression sociale.

Cette aspiration à relever la tête trouve un écho dans ce beau slogan scandé par les lycéens et étudiants : « Nos rêves contre vos privilèges. » Une partie de la jeunesse s'est levée pour affirmer son refus de la précarité et le besoin d'un autre avenir. L'avenir, ce n'est pas la vie en miettes, mais au contraire l'invention d'une sécurité sociale professionnelle, de la formation tout au long de la vie. Il s'agit d'un nouveau projet collectif à bâtir dans l'action, à l'instar des luttes de nos aînés pour les congés payés ou la sécurité sociale.

Dans toutes les enquêtes, une large majorité de nos concitoyens se prononce contre le projet de loi. Des grèves et manifestations importantes ont et vont encore rythmer ce mouvement. Phénomène nouveau en France : des places publiques sont occupées derrière le mot d'ordre Nuit Debout. Un mouvement qui sème désormais dans de nombreuses villes du pays, et même au-delà.

Travailleurs, privés d'emplois, précaires, lycéens et étudiants, mais aussi retraités s'y croisent et débattent dans une grande écoute et intelligence. Quelle force, quel souffle nouveau apporterait la rencontre de catégories sociales les plus diverses, que l'on cherche en permanence à diviser, redécouvrant tout ce qu'ils ont en commun dans la vie qui leur est faite, et dans les espoirs qu'ils partagent.

Je tiens à préciser que Sylvie RICHETON est absente, car elle se trouve ce soir place de la République, dont le thème est Hôpital Debout. Elle partagera l'échange qui aura été organisé pour ce qui concerne les hôpitaux publics et la santé.

Cette résistance s'affirme, voire davantage : elle manifeste l'aspiration à toute autre chose, des valeurs alternatives qui s'expriment sur le mode d'une rupture avec la politique traditionnelle. « Cessez de penser à notre place, cessez de décider pour nous » disent d'une manière ou d'une autre tous les citoyens rassemblés.

Pour ma part, je ne peux que m'en réjouir et je continuerai plus que jamais à être aux côtés des jeunes, salariés, retraités en quête d'une alternative d'émancipation et d'une autre façon de faire de la politique.

J'en viens à l'actualité de Villeneuve, particulièrement riche depuis deux mois. Lors du précédent conseil, nous venions juste de lancer la campagne de mobilisation « Les Villeneuvois veulent plus d'égalité et de sécurité ». Depuis, plus de 2 500 Villeneuvois se sont

emparés de la pétition, avec des élus, des habitants, des responsables d'associations. Nous nous sommes rendus en délégation au ministère de l'Intérieur pour porter nos revendications. Nous avons organisé un rassemblement lors de la réunion du CSLPD, où nous avons remis au représentant du Préfet l'ensemble des pétitions.

Cette mobilisation a porté ses fruits. Nous venons, en effet, d'obtenir les subventions qui permettront la mise en place de la vidéoprotection rue de Paris.

J'entends certains me dire que cette pétition était inutile, car l'État avait prévu de nous accorder ces subventions. Cela est faux. Je dispose de la lettre du Préfet, reçue en décembre 2015, qui indiquait que « (...) *les subventions n'ont pas été retenues au titre du FIPD – fonds permettant de subventionner la vidéoprotection – du fait du contexte budgétaire contraint* ».

Cette première victoire constitue un encouragement à poursuivre la démarche de rassemblement qui est la nôtre, d'autant plus que nous continuons à porter l'exigence de moyens supplémentaires pour la justice, la police et notamment pour notre commissariat.

Évoquant ce dernier, je tiens à saluer très sincèrement le travail du nouveau commissaire, le commandant Giral et ses équipes. Au cours des derniers jours, j'ai échangé à plusieurs reprises avec le commissaire qui m'a informée de l'intervention des forces de police rue de Paris. La presse s'en est fait l'écho : treize personnes ont été interpellées et huit ont été écrouées. Un réseau important a semble-t-il été démantelé.

Nous savons tous qu'il faut beaucoup de persévérance et d'action dans la durée pour démanteler les trafics et réseaux implantés. Ces interventions redonnent espoir aux habitants, légitimement exaspérés.

Je tiens à le souligner, nous entretenons d'excellentes relations avec notre commissariat, et la ville continuera plus que jamais à prendre toute sa part dans les responsabilités qui sont les siennes pour agir en faveur de la tranquillité publique des Villeneuvois.

Redonner espoir signifie faire confiance aux habitants et miser sur l'intelligence collective plutôt que sur les peurs et les divisions. C'est faire la démonstration que les choses évoluent et qu'elles s'inscrivent dans un projet au service des Villeneuvois et du développement de la ville.

Cela est particulièrement vrai pour le centre-ville centre ancien. Après la rénovation et la sécurisation de l'avenue de la République et des fusillés, l'ouverture d'un parking public rue Mendes France, je suis heureuse que le chantier de la construction de la médiathèque et de l'immeuble de logements avance de façon opérante.

Samedi matin, nous étions réunis avec le Préfet, les équipes d'architectes, les opérateurs, le bailleur pour une visite de ce projet emblématique. Un beau projet dont l'architecture s'intègre avec harmonie dans le tissu urbain, loin des caricatures grotesques de bétonnage. De nombreux habitants sont venus me faire part de leur satisfaction et de leurs attentes à ce que les projets avancent plus rapidement.

Lors de cette initiative, j'ai annoncé le nom que portera notre médiathèque. Il s'agit de Jean Ferrat, artiste populaire qui a parfaitement incarné au travers de ses chansons les valeurs de justice sociale, de liberté, de paix. Un artiste qui s'est toujours battu pour que la culture, sous

toutes ses formes, soit à la portée de tous. Cette médiathèque va y contribuer comme elle contribuera à embellir le quartier. La proposition a été formulée au nom de toute l'équipe municipale.

J'ai évoqué les aspirations des Villeneuvois à ce que les projets avancent et participent à améliorer le bien vivre ensemble. Elles étaient au cœur de la réunion de présentation du projet d'aménagement sur Triage, qui s'est déroulé lundi soir. Durant plus de deux heures trente, plus de 70 personnes ont fait part, dans un climat d'écoute, de leurs attentes, de leurs réflexions et de propositions précises.

Nous concevons, là, un projet urbain global, qui prend en compte la vie des habitants dans toutes ses dimensions : habitat, commerces, qualité du cadre de vie, circulation et stationnement, activité économique, mais aussi qualité des liens sociaux. Un projet qui s'appuie sur les atouts formidables de ce quartier, et qui entend valoriser son caractère villageois, tout en contribuant à sa redynamisation.

Je tiens à souligner le rôle important du conseil citoyen, dont l'investissement a fortement contribué à la qualité de cette réunion. Dans le prolongement de celle-ci, nous allons poursuivre le travail de réflexion et de concertation avec les habitants, notamment sur la place et le rôle des équipements et services publics, la maison de quartier, les équipements sportifs et scolaires.

S'agissant de Triage, il convient de préciser que je me suis rendue au ministère des Transports pour évoquer l'avenir du site ferroviaire. Avec mes amis Alexandre Boyer, désormais vice-président du territoire en charge du développement du fret et de la logistique, et Marc Thiberville, élu missionné sur les transports, nous pensons que le site de Villeneuve présente des atouts considérables pour accueillir des activités logistiques et ferroviaires complémentaires et des activités économiques.

J'ai rencontré des acteurs et des aménageurs spécialisés dans ces domaines. Ils sont convaincus des atouts et potentialités de ce site pour y développer un projet d'envergure métropolitaine et nationale. Dans le cadre du territoire et de la métropole du Grand Paris, nous allons contribuer à faire émerger ce projet, qui allie développement économique et progrès écologique, puisqu'il vise à réduire le transport routier de marchandises, principal émetteur de population de la zone de Paris et sa proche couronne.

En lien avec les transports, le premier point de l'ordre du jour a trait à l'avis de la commune sur le dossier d'enquête publique relative à la ligne 18. Marc Thiberville avancera différents arguments.

Ainsi que l'a presse s'en est fait l'écho, j'ai pris position avec le président du conseil départemental en faveur du prolongement de cette ligne jusqu'au RER D, alors même qu'elle doit, pour l'heure, prendre fin à Orly. Il s'agit, là, de désaturer la ligne et d'approcher les Villeneuvois des bassins d'emploi d'Orly et du mine de Rungis.

L'enjeu est considérable. Certes, le projet présente un horizon plus lointain, mais nous savons que c'est maintenant, et au cours des mois à venir, que nous pouvons remporter un tel projet et que les décisions peuvent être prises. Pour ce faire, j'entends rassembler très largement les citoyens, mais également de nombreux acteurs économiques (associations, élus, maires de toute sensibilité politique, Villeneuvois).

Les projets du Plateau avancent à un rythme soutenu, à proximité de l'école Anne Sylvestre. J'ai posé la première pierre, avec le groupe Expansiel Valophis, de la résidence de 113 logements. Dans quelques semaines, les habitants de la résidence mixte pour personnes âgées et jeunes actifs prendront possession de leurs nouveaux appartements.

Signalons également le succès de la première édition de l'Urban Trail, course qui s'est déroulée dimanche dernier. À noter la présence de très nombreux participants et de sportifs de haut niveau, qui ont apprécié un parcours de dix kilomètres particulièrement difficile, mais de toute beauté. Je tiens à saluer le travail de mon ami Maurice BELVA et du service des sports dans l'organisation de cet évènement.

Enfin, hier matin, l'évacuation des parcelles occupées chemin des Pêcheurs s'est déroulée dans le calme. Je tiens ici à remercier tous les services de la ville qui se sont mobilisés : notre CCAS, la police municipale, nos services techniques, les services de la Direction de l'aménagement, aux côtés du commissaire et sous contrôle de l'huissier.

Les familles ont été accompagnées par les travailleurs sociaux et une association pour être prises en charge dans le cadre de l'hébergement d'urgence. Un pas significatif a été franchi de par l'évacuation et la démolition immédiate du bâti sur cinq parcelles. Notre projet de renaturation des berges de l'Yerres avance ainsi considérablement.

Pour conclure mon propos, je tiens à souligner différentes initiatives et évènements importants. S'agissant des jeunes qui se rendront à Rio, il convient le travail mené avec enthousiasme par Elsa Bardeaux, ainsi que l'équipe du service jeunesse. Samedi soir, je serai présente pour le concert pop-rock organisé par le service jeunesse afin de promouvoir les talents locaux.

Des mini Olympiades destinées aux 8/14 ans sont organisées les 19 et 20 avril par les services jeunesse et sports en partenariat avec des associations sportives villeneuvoises.

Le 22 avril à l'espace Bouquet aura lieu le vernissage de l'exposition réalisée dans le cadre du beau projet photographique du centre-ville. Je tiens ici à saluer le travail de Julia Moro et de l'équipe du service archive et patrimoine. La semaine passée se tenait l'exposition de dessins, désormais traditionnelle, de Muse 45. Là encore, il s'est agi d'un très beau succès.

Enfin, dimanche 24 avril se tiendra la journée nationale du souvenir de la déportation, ainsi que cela est le cas depuis 2008.

Concernant l'indispensable travail de mémoire, je tiens à insister sur cette belle initiative, portée par Julia Moro et Mohamed Ben YAKHLEF autour d'une « semaine de la mémoire », qui se tiendra du 21 au 27 mai sur le thème des migrations et de l'immigration. De nombreuses initiatives et débats rythmeront cette semaine avec notamment l'hommage aux victimes de l'esclavage colonial le 23 mai, mais aussi le festival de l'eau, qui clôturera la semaine.

Enfin, je tiens à conclure mon propos en évoquant une autre initiative qui me tient à cœur et qui marque notre volonté de construire une ville pour toutes et tous : le forum du handicap, qui sera organisé durant la semaine du 9 au 14 mai. Permettre aux personnes handicapées d'accéder à une égale dignité s'inscrit au cœur de notre projet collectif de lutte contre les discriminations. Je reste convaincue que mieux intégrer les personnes en situation de handicap dans la cité permet un progrès pour l'ensemble des citoyens.

Voici donc une actualité particulièrement riche.

### **M. THIBERVILLE**

Je rappelle au conseil municipal la mise en service, dès le 2 mai, de la diamétralisation des lignes A et L de la STRAV. Concrètement, il s'agit de la prolongation de l'actuelle ligne A, qui va de Brunoy Pyramide à la gare de Villeneuve-Saint-Georges, son terminus actuel, jusqu'au pont du TVM à Choisy-le-Roi. Cela permettra aux Triageois de disposer de trois fois plus de bus quotidien.

Cette action est le résultat de plusieurs mois de dialogue, parfois difficiles. Une solution adaptée a été trouvée avec l'autorité organisatrice, appuyée par le département du Val-de-Marne et l'ancienne majorité de la région.

### **Mme la Maire**

Les Triageois présents à la réunion ont été réjouis par cette nouvelle, qui permet le passage de 36 bus quotidien. Il s'agit, là, d'un progrès considérable pour les habitants de Triage.

### **Mme MARIE de FICQUELMONT**

Parmi les questions préalables, je souhaite savoir pourquoi nous ne sommes pas filmés ce soir. Par ailleurs, lors du conseil municipal du mois de décembre dernier, nous avons posé différentes interrogations, mais n'avons toujours pas obtenu de réponse. Logiquement, vous devez répondre ce jour. Entre autres, nous avons demandé un état d'avancement des expropriations du 25 rue de Paris et des travaux de la maison rue Duruy, dans la mesure où ces derniers semblent interrompus.

Par ailleurs, je m'interroge quant au caractère constructible des terrains de la Pologne. Avez-vous reçu la lettre du Préfet indiquant qu'ils sont constructibles ?

Vous évoquez le parking Pierre Mendès France. Le voisinage et moi-même constatons qu'il n'est jamais utilisé. Peut-être cela est-il lié au fait qu'il soit recouvert de pelouse, rendant le stationnement peu pratique ou au fait qu'il soit payant.

### **Mme la Maire**

Un certain nombre de points sont mentionnés dans l'ordre du jour. Aussi, nous répondrons par écrit. Je n'ai pas connaissance du fait que vos autres interrogations n'ont pas obtenu de réponse. Je me suis renseignée à ce sujet, et accorde toute confiance à mon administration.

### **Mme MARIE de FICQUELMONT**

Votre réponse est toujours celle-ci. J'utilise l'article 6 du règlement intérieur, qui permet de poser des questions et d'obtenir des réponses lors du conseil municipal suivant.

### **Mme la Maire**

Certes, mais vous posez des questions liées à des sujets traités dans le présent ordre du jour. Plusieurs commissions sont en outre organisées et permettent de poser différentes questions. Pour autant, vous n'y participez pas.

### **Mme MARIE de FICQUELMONT**

Je ne peux poser de questions en commission, car je n'ai pas le droit de m'y rendre en raison d'un vote mené du 10 avril 2014. J'ai mené une procédure contre cette délibération, et je reste dans l'attente d'une réponse du juge afin de la faire annuler.

Cela étant, si vous respectiez le débat démocratique et la démocratie locale, vous auriez réorganisé ces éléments ainsi que Mme LE COUFFE l'a fait lorsque le Front national a été éliminé des commissions municipales. Vous pourriez agir de façon telle que toutes les factions politiques soient présentes aux commissions municipales comme le prévoit la loi, en réorganisant des élections pour faire renommer les membres et représentants de ces commissions. Nous sommes souvent accusés de fascisme, mais fréquemment, ce sont ceux qui disent des grossièretés qui en réalité les reflètent.

**Mme la Maire**

Je ne profère aucune grossièreté. Vous avez quitté un groupe. Si chaque conseiller municipal présent agissait de la sorte, il conviendrait de mettre en place 39 groupes, ce qui semble impossible.

**Mme MARIE de FICQUELMONT**

Le fait que je quitte le groupe n'est pas lié à ma contestation. Il vous incombe de respecter la composition du conseil municipal telle qu'elle se présente au moment de la nomination et de l'élection aux commissions municipales. Au moment où cette délibération a été votée, lesdites commissions ne reflétaient pas l'assemblée délibérante. Cela est contestable.

**Mme la Maire**

Il n'est pas question de poursuivre une conversation qui intéresse peu de participants. Aussi, je vous propose de poursuivre le traitement de l'ordre du jour.

Affaires traitées en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

**Mme MARIE de FICQUELMONT**

Je constate que la troisième décision (n°4) en date du 8 février 2007 concerne la requête en annulation que j'ai déposée contre votre délibération du conseil municipal du 29 septembre 2014 portant désaffectation et déclassement d'une partie du domaine public et de parcelles communales. Ces parcelles correspondent aux emprises du projet de médiathèque. Quelle est finalement cette décision ?

**Mme la Maire**

L'absence de communication à ce sujet signifie que nous n'avons pas encore reçu les conclusions. Nous ne disposons d'aucun élément en la matière.

**M. BIYIK**

Je tiens à évoquer la décision n°3 en date du 26 janvier 2016. J'ai d'ores et déjà demandé cette information à M. HENRY, mais je n'ai obtenu aucune réponse. S'agissant d'une prestation en nature, pouvons-nous connaître l'équivalent financier de la procédure de mise à disposition ?

**Mme la Maire**

Faites-vous référence à la convention de mise à disposition de locaux municipaux au profit de l'association Asphalte ? En l'occurrence, il s'agit d'une mise à disposition à titre gracieux.

**M. BIYIK**

Vous êtes obligée de réaliser une estimation pour que l'association l'intègre dans sa comptabilité afin de procéder à des demandes de subventions.

**Mme la Maire**

L'association peut valoriser cela dans ses comptes.

**M. BIYIK**

Non. Cela vous incombe. Par ailleurs, pouvons-nous connaître la surface habitable concernée ?

**Mme la Maire**

Il n'est pas question de surface habitable, mais d'un lieu mis à disposition du centre social Asphalte. En l'occurrence, il fait 94 m<sup>2</sup>.

**M. BIYIK**

Où se trouve ce pavillon ?

**Mme la Maire**

Il se trouve au niveau des espaces verts dans l'enceinte de l'immeuble qui abrite la salle Pasteur et la salle Falbert.

Nous avons pu obtenir un pavillon bois grâce à Nathalie DINNER à titre gratuit. Cela permet d'avoir des locaux plus importants, particulièrement utiles pour le centre social Asphalte, mais d'une façon plus générale, dans la mesure où l'ensemble reste un lieu ouvert aux associations qui le fréquentent.

**M. BIYIK**

Pourquoi n'y a-t-il plus de caméraman ?

**Mme la Maire**

Le fait de filmer ne constitue pas une obligation. En l'occurrence, nous réalisons des économies (5 000 euros/an).

**Mme MARIE de FICQUELMONT**

Finalement, vous supprimez le dispositif. Les actions de la majorité municipale semblent étonnantes.

**Mme la Maire**

Les débats sont enregistrés et retranscrits. Dans ce cadre, je vous demande d'ailleurs de vous exprimer dans vos micros et de me demander la parole.

**Mme MARIE de FICQUELMONT**

Vous n'êtes pas sans savoir que la population ne lit pas le compte rendu analytique. Elle regarde éventuellement la vidéo. Je constate à nouveau que mes questions relatives aux projets actuels n'ont pas obtenu de réponse.

**Mme la Maire**

Nous avons reçu deux demandes de DVD depuis le lancement du dispositif.

**Mme MARIE de FICQUELMONT**

Pourquoi ne retranscrivez-vous pas ces éléments sur le site internet de la Ville, à l'instar de la plupart des communes ?

**Mme la Maire**

Les DVD sont mis à disposition.



**Mme MARIE de FICQUELMONT**

Il est évident que si vous demandez 20 euros pour lire une vidéo, la population ne la sollicitera pas. En outre, les questions que j'ai posées au mois de décembre portaient sur l'ordre du jour de l'époque. Pour autant, je n'ai obtenu aucune réponse sous réserve qu'il n'est pas question de traiter deux fois l'ordre du jour. Il vous incombe de me répondre lors du conseil municipal.

**Mme la Maire**

Il n'est pas question de monopoliser les échanges de la sorte. Aussi, si vous continuez, je ne vous accorderai plus la parole.

**Mme MARIE de FICQUELMONT**

Si tel est le cas, alors je porterai plainte pour abus.

**Mme la Maire**

Je refuse que vous monopolisiez la parole toute la soirée pour des questions qui ne figurent pas à l'ordre du jour. Il est impossible de poursuivre dans ces conditions. Passons au traitement du point 1, car le compte rendu du précédent conseil municipal vous sera soumis lors de la prochaine instance.

**Point préalable : Caractère d'urgence du point n° 16**

**Mme la Maire**

Le délai de convocation est fixé à cinq jours francs. En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le maire, sans toutefois pouvoir être inférieur à un jour franc. Le maire en rend compte dès l'ouverture de la séance en conseil municipal, qui se prononce sur l'urgence, et peut décider le renvoi de la discussion pour tout ou partie à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

Les délibérations du conseil municipal ont été transmises à l'ensemble des conseillers municipaux le 7 avril et les points 15 et 25 le vendredi 8 avril, soit dans le délai des cinq jours francs avant le conseil municipal.

En revanche, le point 16 portant sur la rectification des taux de fiscalité locale de 2016 a été transmis à l'ensemble des conseillers le 12 avril 2016, soit un jour franc avant le conseil municipal.

L'instance doit donc se prononcer sur l'urgence de ce point. Comme indiqué dans la note de présentation du point, des divergences d'interprétation concernant l'étendu de la compétence eau et assainissement transféré à l'EPT 12 par la commune de Villeneuve-Saint-Georges dans le cadre de la création de la métropole du Grand Paris ont maintenu jusqu'au 12 avril des incertitudes quant au mode de perception de la contribution à la gestion des eaux pluviales.

Or, la modification des taux doit intervenir chaque année avant le 15 avril. Dans ces circonstances et malgré le court délai entre la réponse apportée par le SyAGE et les services de l'État et la tenue de la séance du conseil municipal, il apparaît indispensable que ledit conseil se prononce aujourd'hui sur la rectification des taux.

Nous allons échanger sur le point 16, mais il convient préalablement de valider le caractère urgent de la délibération portant sur la rectification des taux de la fiscalité locale de 2016 et d'autoriser la discussion sur ce point dans le cadre de la présente séance.

À noter toutefois qu'il n'est pas question de modifier la fiscalité des Villeneuvois, votée lors de la séance sur le budget. Ce point est lié au transfert de compétences à l'EPT 12, nécessitant des transferts de fiscalité.

En l'occurrence, un accord a été trouvé avec le SyAGE : en l'absence de réponse claire sur l'ensemble des transferts en matière de compétence du SyAGE, il convient d'intégrer la fiscalité du SyAGE au niveau de la fiscalité locale, et de verser ensuite une contribution budgétaire directe au SyAGE en fonction des compétences qui seront portées à notre connaissance.

**Le conseil municipal,**

**Par 24 voix pour,**

**Birol BIYIK, Jean-Paul ESPINAR, Jocelyne LAVOCAT et Kristell NIASME s'étant abstenus,**

**Pierre MAILLOCHON (pour son compte et celui de Philippe GAUDIN), Marie-Christine PEYNOT (pour son compte et celui de Michel FAÏSSE) et Anastasia MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote,**

Valide le caractère urgent de la délibération n° 16 portant sur la rectification des taux de la fiscalité locale de 2016 et Autorise la discussion sur ce point dans le cadre de la présente séance.

## **HABITAT, CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE**

### **Développement durable**

**1. Avis de la commune de Villeneuve-Saint-Georges sur le dossier d'enquête publique relative au projet de création du tronçon « Aéroport d'Orly – Versailles Chantiers » de la ligne 18 (ligne verte), dans le cadre du schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris**

#### **M. THIBERVILLE**

Ce point paraît majeur pour l'avenir de Villeneuve et des Villeneuvois. Le Grand Paris Express est un projet stratégique pour le devenir de l'Ile-de-France, qui se traduit par le prolongement et la construction de 200 kilomètres de ligne de métro reliant les différents territoires de la région.

Dans le cadre de ce projet, la ligne 18 vise à relier l'aéroport d'Orly à la gare de Versailles-Chantiers. Elle parcourt 35 kilomètres et comprend neuf gares, dont la gare de l'aéroport d'Orly. Elle est le terminus commun des lignes 14 et 18. Il s'agit d'une ligne de métro automatique en rocade qui comprend trois gares de correspondance : aéroport d'Orly, Massy-Palaiseau et Versailles-Chantiers, et permettra des correspondances rapides à Orly avec la ligne 14 prolongée, à Massy-Palaiseau avec les RER B et C, à Versailles-Chantiers avec le RER C et le Transilien.

Dans le cadre de l'enquête publique sur le projet qui se tient du 21 mars au 26 avril 2016, la ville de Villeneuve-Saint-Georges affirme la nécessité de prolonger la ligne 18 jusqu'au RER D à l'est.

Ce prolongement s'inscrirait pleinement dans la logique du Grand Paris Express. Il participe au maillage du réseau de transports en commun actuel, à sa désaturation, et notamment face à la situation critique du RER D au sud, à l'amélioration de l'attractivité des transports en commun, des déplacements banlieue-banlieue, particulièrement d'est en ouest en moyenne couronne, favorisant ainsi le report modal et la réduction du trafic automobile, notamment sur la RN 6 et le pont de Villeneuve.

Il répondra également aux objectifs du schéma directeur de la région Ile-de-France et au contrat de développement de l'intérêt territorial du Grand Orly, en contribuant à résorber les fractures urbaines par le développement de nouveaux franchissements de Seine, en favorisant la connexion entre bassin de vie et pôle d'emplois.

Pour les Villeneuvoises et les Villeneuvois, le prolongement de la ligne 18 favorisera considérablement l'insertion et l'accès à l'emploi, notamment des jeunes, en améliorant l'accès aux grands pôles d'emplois d'Orly et de Rungis. Il est question de 26 000 emplois pour Orly, notamment en lien avec l'aéroport et le projet cœur d'Orly. À noter d'autres projets à Antony ou Massy.

Le prolongement participerait à inscrire davantage Villeneuve-Saint-Georges comme porte d'entrée sud de la métropole, tout en contribuant à désaturer les axes de transport qui desservent actuellement la ville.

Le dossier d'enquête publique est consultable à la DAUP.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'émettre un avis favorable et de prendre acte du contenu du dossier d'enquête publique, de demander le prolongement de la ligne 18 à l'est jusqu'au RER D a minima, en offrant des correspondances avec le RER C et le T7 prolongé, au regard :

- de la saturation croissante du RER D, dont le trafic s'élève désormais à 615 000 voyageurs par jour (contre 550 000 voyageurs en 2011) qui poursuit sa progression de près de 3 % par an. Le maillage avec la ligne 18 permettra de décharger cette ligne, s'inscrivant ainsi pleinement parmi l'un des principaux objectifs du réseau du Grand Paris Express qu'est la désaturation du réseau existant, à l'image de la ligne 15 ;
- des coupures que représentent la Seine, l'aéroport d'Orly, le relief et les espaces naturels, et la problématique du manque de franchissements de Seine dans le Val-de-Marne et le Nord de l'Essonne, qui pénalisent fortement les déplacements est-ouest dans ce secteur et notamment en transports en commun ;
- de la nécessité d'améliorer l'attractivité du réseau de transport grâce à une nouvelle ligne offrant des correspondances, et d'inciter au report modal pour diminuer le trafic automobile et décharger le réseau ferroviaire (en particulier la RN6), permettant ainsi de réduire la pollution et les nuisances ;
- de l'enjeu de l'accès à l'emploi, en particulier aux pôles d'Orly et de Rungis, pour les Villeneuvois confrontés à des situations sociales et économiques difficiles et aux nuisances engendrées par l'aéroport d'Orly.

Le conseil doit en outre :

- Rappeler sa vive préoccupation quant aux effectifs de la Société du Grand Paris et demander que les moyens humains pour la bonne réalisation de l'ensemble du réseau du Grand Paris Express soient mobilisés. Les effectifs des opérateurs de transport devront également être suffisants pour garantir la réalisation des études et des travaux relatifs aux interconnexions dans la même temporalité.
- Réaffirmer l'urgence à améliorer sensiblement et à court terme, le réseau de transport francilien par la mise en œuvre du plan de mobilisation pour les transports en Ile-de-France, faisant partie intégrante du Nouveau Grand Paris.

Pour le sud du Val-de-Marne, il s'agit notamment de mettre en œuvre les schémas directeurs des RER C et D et de concrétiser la mise en service du barreau Massy-Valenton Est et Ouest dans les meilleurs délais, permettant notamment de doubler la desserte de la gare de Rungis La Fraternelle en correspondance avec le T7.

Dans cet objectif, la commune relaye la demande du Conseil départemental de mise en place de recettes fiscales complémentaires, conformément aux annonces du Premier ministre le 6 mars 2013 sur le Nouveau Grand Paris.

Rappeler notamment :

- Que les impacts et nuisances liés à la phase chantier doivent être anticipés et partagés avec toutes les collectivités concernées. Toutes les mesures conservatoires devront être mises en place afin de réduire au maximum les nuisances environnementales et les impacts sur le cadre de vie des riverains ;
  - La nécessité d'offrir les meilleures conditions de rabattement possible vers les gares du Grand Paris Express, afin que ce nouveau mode de transport bénéficie à un maximum d'usagers. Ce rabattement devra s'effectuer prioritairement par les transports collectifs et les modes actifs. Les espaces intermodaux existants (gare routière, parking vélo, parvis, etc.) doivent être, a minima, préservés ou renforcés pour anticiper les projets de transport collectif qui répondront aux besoins futurs d'accessibilité à ces pôles d'échanges ;
  - Que la correspondance avec le tramway T7 à l'aéroport d'Orly soit optimisée.
- Demander que les marchés de la Société du Grand Paris et d'Aéroports de Paris intègrent des clauses sociales d'insertion, et soient accessibles aux petites et moyennes entreprises locales.
  - Rappeler le rôle crucial du nouveau Grand Paris dans la concrétisation des projets des collectivités qui participent à l'aménagement du territoire, au rééquilibrage est/ouest et habitat/emploi de la région Île-de-France et au développement économique en pleine cohérence avec le Schéma directeur de la région Île-de-France et les contrats de développement territorial.

### **Mme PEYNOT**

Le projet implique-t-il la création d'un pont ? En effet, pour prolonger la ligne 18 jusqu'à Villeneuve-Saint-Georges, il convient de franchir la Seine.

### **Mme la Maire**

S'agissant d'un métro, il serait question de passer sous la Seine.

### **M. THIBERVILLE**

Il subsiste une partie en aérien, mais elle concerne le plateau de Saclay. En revanche, la partie située entre Massy et Orly est souterraine. Aussi, compte tenu de la densité urbaine du lieu, un système souterrain sera très probablement mis en place.

### **M. BIYIK**

Dans le SDRIF, en page 101 relative aux défis et projet spatial, il apparaît que la commune n'est pas concernée par le projet, mais uniquement par le tram-train est-ouest. Aucun dossier n'est consultable à la DAUP. Peut-être convient-il de vérifier ce point.

Les déplacements sont actuellement pénalisés par la lenteur, le coût et les dysfonctionnements des transports en commun. Tout utilisateur de ligne D constate que la priorité doit être accordée à la rénovation du réseau existant, orientation parfaitement définie dans le rapport de la Cour des comptes du mois de janvier 2016, au lieu de la construction d'une nouvelle ligne de transports en commun.

Vous déclarez être favorable au prolongement, mais vous êtes-vous doté des moyens à court et moyen terme pour les réaliser ?

À court terme, cette opération serait compatible avec la création de la halte à Villeneuve-Plaine, actuellement inscrit dans le PLU en vigueur, mais qui n'existe plus dans le PLU en révision.

En 2015, dans le cadre du conseil municipal, aucun intervenant n'a réagi au sujet de l'aménagement de la ligne SNCF de grande ceinture, et notamment dans sa réouverture au trafic des voyageurs locaux, qui aurait pu servir de base pour le prolongement de la ligne 18.

À moyen terme, d'après le site Internet de Citoyen 94, la mise en service de la ligne 18 est prévue en deux temps : à horizon 2024 pour la partie située entre la gare d'Orly et la gare CEA Saint-Aubin 2, et à horizon 2030 pour ce qui concerne Versailles-Chantiers. Son prolongement à Villeneuve-Saint-Georges verra-t-il le jour en 2040 ?

Une fois encore, le débat doit être organisé au sujet de l'amélioration de la qualité des transports collectifs au sein de notre ville. La majorité municipale comme départementale ne s'intéresse pas au quotidien de nos administrés, mais aux projets hypothétiques à long terme qui ne verront jamais le jour. Du reste, nous attendons la mise en place du Téléval sur le Plateau annoncé pour la fin de l'année 2016.

### **Mme la Maire**

Nous travaillons et nous nous inquiétons fortement de l'amélioration des conditions de transport. Il subsiste manifestement une confusion entre le tram-train, inscrit au réseau complémentaire du Grand Paris Express, et la ligne 18.

### **M. THIBERVILLE**

Affirmer que le tram-train est inscrit au schéma d'ensemble du Grand Paris et que nous ne nous préoccupons pas de la grande ceinture constitue un non-sens. Le tram-train empruntera précisément une partie de la grande ceinture ferroviaire. Ce projet, que nous défendons depuis un certain temps, constitue un projet d'utilisation partielle de la grande ceinture. Il consiste également à desservir les quartiers.

S'agissant du phasage, je confirme les éléments. Je rappelle simplement que le phasage initial de la ligne 18 était prévu en trois temps, en attestent les éléments communiqués en 2013. Il s'agissait, dans un premier temps, d'ouvrir Massy et le CEA, puis de se charger d'Orly et Massy, pour finir par Versailles en 2030.

Avec le concours d'autres acteurs, nous sommes intervenus pour réduire le phasage à deux temps. Nous jugions en effet inconcevable de réaliser le premier phasage en dehors de l'aéroport d'Orly. De fait, il est finalement question de procéder à un premier phasage en 2023 ou 2024 pour Orly et CEA, puis à un second phasage CEA et Versailles en 2030.

S'agissant de la relation avec la ligne D, je ne suis pas en mesure de vous répondre. À cette date, ces éléments ne sont pas inscrits dans le dossier d'enquête publique, puis qu'il s'agit précisément de les faire inscrire. Dès lors que cela aura été obtenu, il conviendra d'agir collectivement pour que ce point soit inscrit le plus tôt possible dans le phasage.

Cette question paraît particulièrement importante. Pour les Villeneuvois, elle concerne les relations est-ouest, mais également la désaturation de la ligne D, qui constitue une véritable problématique à ce jour.

### **Mme la Maire**

Manuel MENAL me signale une erreur en page 2. Il est indiqué que le dossier d'enquête publique est consultable à la DAUP, alors qu'il est en réalité consultable à la Préfecture.

Pour avoir d'ores et déjà travaillé à la question de la liaison entre l'est et l'ouest, particulièrement pour ce qui concerne Orly et le RER D, nous estimons qu'il est possible d'obtenir le prolongement de la ligne 18 jusqu'au RER D. Il conviendra d'ailleurs de déterminer avec précision le point d'arrivée.

Ce sujet ne concerne pas le même lieu que le tram-train, qui se situerait au quartier Nord et à Triage. Les deux dispositifs présentent l'intérêt de se rendre de l'autre côté de la Seine et de conduire vers des sites d'activités et d'emplois, mais ils ne se situeraient pas au même niveau dans la ville.

### **Le conseil municipal,**

#### **À l'unanimité des membres présents et représentés,**

Émet un avis favorable et prend acte du contenu du dossier d'enquête publique.

Demande le prolongement de la ligne 18 à l'Est, jusqu'au RER D a minima, en offrant des correspondances avec le RER C et le T7 prolongé, au regard de :

- La saturation croissante du RER D, dont le trafic s'élève désormais à 615 000 voyageurs par jour (contre 550 000 voyageurs en 2011) qui poursuit sa progression de près de +3 % par an. Le maillage avec la ligne 18 permettra de décharger cette ligne, s'inscrivant ainsi pleinement parmi l'un des principaux objectifs du réseau du Grand Paris Express qu'est la désaturation du réseau existant, à l'image de la ligne 15 ;
- Les coupures que représentent la Seine, l'aéroport d'Orly, le relief et les espaces naturels, et la problématique du manque de franchissements de Seine dans le Val-de-Marne et le Nord de l'Essonne, qui pénalisent fortement les déplacements est-ouest dans ce secteur et notamment en transports en commun ;

- La nécessité d'améliorer l'attractivité du réseau de transport grâce à une nouvelle ligne offrant des correspondances, et d'inciter au report modal pour diminuer le trafic automobile et décharger le réseau viaire (en particulier la RN6), permettant ainsi de réduire la pollution et les nuisances ;
- L'enjeu de l'accès à l'emploi, en particulier aux pôles d'Orly et de Rungis, pour les Villeneuvois confrontés à des situations sociales et économiques difficiles et aux nuisances engendrées par l'aéroport d'Orly.

Rappelle sa vive préoccupation quant aux effectifs de la Société du Grand Paris et demande que les moyens humains pour la bonne réalisation de l'ensemble du réseau du Grand Paris Express soient mobilisés. Les effectifs des opérateurs de transport devront également être suffisants pour garantir la réalisation des études et des travaux relatifs aux interconnexions dans la même temporalité.

Réaffirme l'urgence à améliorer sensiblement et à court terme, le réseau de transport francilien par la mise en œuvre du plan de mobilisation pour les transports en Ile-de-France, faisant partie intégrante du Nouveau Grand Paris. Pour le sud du Val-de-Marne, il s'agit notamment de mettre en œuvre les schémas directeurs des RER C et D et de concrétiser la mise en service du barreau Massy-Valenton Est et Ouest dans les meilleurs délais, permettant notamment de doubler la desserte de la gare de Rungis La Fraternelle en correspondance avec le T7. Dans cet objectif, la commune relaye la demande du Conseil départemental de mise en place de recettes fiscales complémentaires, conformément aux annonces du Premier ministre le 6 mars 2013 sur le Nouveau Grand Paris.

Rappelle notamment :

- Que les impacts et nuisances liés à la phase chantier doivent être anticipés et partagés avec toutes les collectivités concernées. Toutes les mesures conservatoires devront être mises en place afin de réduire au maximum les nuisances environnementales et les impacts sur le cadre de vie des riverains ;
- La nécessité d'offrir les meilleures conditions de rabattement possible vers les gares du Grand Paris Express afin que ce nouveau mode de transport bénéficie à un maximum d'usagers. Ce rabattement devra s'effectuer prioritairement par les transports collectifs et les modes actifs. Les espaces intermodaux existants (gare routière, parking vélo, parvis, etc.) doivent être, a minima, préservés ou renforcés pour anticiper les projets de transport collectif qui répondront aux besoins futurs d'accessibilité à ces pôles d'échanges ;
- Que la correspondance avec le tramway T7 à l'aéroport d'Orly soit optimisée ;

Demande que les marchés de la Société du Grand Paris et d'Aéroport de Paris intègrent des clauses sociales d'insertion, et soient accessibles aux petites et moyennes entreprises locales ;

Rappelle le rôle crucial du Nouveau Grand Paris dans la concrétisation des projets des collectivités qui participent à l'aménagement du territoire, au rééquilibrage est/ouest et habitat/emploi de la région Île-de-France et au développement économique en pleine cohérence avec le Schéma directeur de la région Île-de-France et les contrats de développement territorial.

## **2. Approbation de l'accord de partenariat pour le dépôt de conteneurs de collecte textile pour le Relais nord-est Île-de-France**

### **M. DUTHEIL**

Le Relais est un réseau d'entreprises membres d'Emmaüs France et de l'interréseau de la fibre solidaire, qui agit pour l'insertion de personnes en situation d'exclusion par la création

d'emplois durables. L'activité du Relais repose principalement sur la collecte et le tri des textiles en vue du réemploi ou du recyclage.

Par une convention, la ville souhaite créer un partenariat avec le Relais afin de déployer gratuitement vingt bornes de collecte de textile. Il s'agit que les conteneurs soient relevés par le Relais une fois par semaine, qu'il soit procédé au nettoyage des abords, à l'entretien régulier des conteneurs, l'accès à un standard téléphonique en cas d'urgence. Il est question qu'il soit procédé à l'enlèvement ou au déplacement des conteneurs sur demande de la ville, et qu'un reporting régulier sur les tonnages collectés soit fourni.

Le projet d'accord est conclu pour une durée d'un an à compter de la signature. Il pourrait être tacitement reconduit annuellement sans toutefois pouvoir excéder trois ans.

Il vous est proposé d'approuver l'accord de partenariat annexé à votre dossier, et d'autoriser le Maire à signer cet accord.

**M. BIYIK**

Suite au décret du 10 juin 2015, et comme vous me l'avez promis, madame la Maire, lors du conseil municipal du 25 juin, je reviens vers vous pour le PLPDMA.

**Mme la Maire**

Quel est le rapport avec le présent sujet ?

**M. BIYIK**

Le PLPDMA permettrait de réaliser un diagnostic, d'intégrer ce type d'installation au sein de notre ville, et de répondre aux besoins de façon précise.

**Mme la Maire**

Je vous demande d'approuver ce rapport qui paraît intéressant et sans problématique, et de voter.

**M. BIYIK**

Nous allons effectivement dans le bon sens. Je pose simplement une question.

**Mme la Maire**

Il n'est pas question de mener de nouveaux débats hors sujet à longueur de conseil.

**M. BIYIK**

Mon propos n'est pas hors sujet, car il fait partie du PLPDMA. Je souhaite savoir comment ce dernier peut être intégré dans un projet plus global pour la ville, afin de réaliser des économies.

**Le conseil municipal,**

**Par 29 voix pour,**

**Birol BIYIK, Jean-Paul ESPINAR, Jocelyne LAVOCAT, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT s'étant abstenus,**

Approuve l'accord de partenariat pour le dépôt de conteneurs de collecte textile pour le Relais-Nord-Est-Île-de-France ; pour le compte de l'Établissement public territorial 12.



Autorise la Maire à signer cet accord de partenariat pour le compte de l'Établissement public territorial 12 ainsi que tout acte et document s'y rapportant.

### **Politique de la ville**

#### **3. Contrat de ville : autorisation donnée à la Maire de signer l'avenant n°1**

##### **M. KHOKHAR**

Le contrat de la ville détaille la mise en œuvre de la politique de la ville jusqu'en 2020 sur notre territoire. Il définit les périmètres d'intervention, les objectifs communs d'action, les modalités de fonctionnement des instances partenariales et leur engagement pour favoriser le développement des quartiers prioritaires.

Or, depuis la signature du contrat, plusieurs partenaires ont précisé leur engagement, à savoir le conseil départemental du Val-de-Marne, l'établissement public de la porte Dorée et le musée national de l'histoire de l'immigration, la chambre du commerce et de l'industrie du Val-de-Marne, et l'entreprise Philips Lighting.

Ces nouveaux engagements nécessitent, pour être pris en compte, la signature d'un avenant. Je vous propose d'approuver le projet d'avenant n°1 au contrat de ville de Villeneuve-Saint-Georges d'autoriser Mme la Maire à signer cet avenant ainsi que tout acte et document s'y rapportant, et de dire que les dépenses et recettes afférentes seront inscrites au budget considéré.

##### **Mme PEYNOT**

Est-ce que ce projet engage les finances de la ville ? Si oui, dans quelles mesures ?

##### **Mme la Maire**

Il s'agit des engagements de partenaires à participer au contrat de ville.

##### **Mme RIDINNER**

Madame PEYNOT, vous avez posé cette question hier soir, et nous avons d'ores et déjà répondu. Dans la mesure où le département est partenaire et qu'il existe une autre structure, si nous menons des actions, que le département les finance avec ladite structure, alors le trésorier payeur souhaitera obtenir un document attestant que nous pouvons recevoir la subvention.

##### **Mme PEYNOT**

Cela peut donc conduire à des dépenses pour la ville, y compris avec le partenariat des autres institutions.

##### **Mme DINNER**

Absolument. Il est question de dépenses et recettes.

##### **Mme la Maire**

L'objectif vise à porter des projets dans le cadre du contrat de ville. Ce dernier permet de disposer de subventions importantes et constitue une reconnaissance de la situation de Villeneuve-Saint-Georges. Bénéficiaire de partenaires supplémentaires désireux d'être signataires du contrat de ville ne peut être que bénéfique pour la ville pour engager des actions. En l'occurrence, le conseil départemental liste une série de thématiques. Dans la

même logique, la présence de la chambre de commerce et d'industrie ne peut être que favorable.

**Le conseil municipal,**

**Par 31 voix pour,  
Jean-Paul ESPINAR et Jocelyne LAVOCAT s'étant abstenus,**

Approuve le projet d'avenant n°1 au Contrat de Ville de Villeneuve-Saint-Georges.

Autorise la Maire à signer cet avenant ainsi que tout document administratif ou financier y afférent.

## **URBANISME, AMÉNAGEMENT, COMMERCES ET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES**

### **Urbanisme**

#### **4. Acquisition amiable d'un terrain sis 115 chemin des Pêcheurs, démolition du bâti et demandes de subventions**

##### **M. KNOPFER**

Dans le cadre du projet de renaturation des berges de l'Yerres, en partenariat avec l'agence de l'eau Seine-Normandie, le conseil général du Val-de-Marne et le SyAGE, les propriétaires du bien situé 115 chemin des Pêcheurs ont sollicité la ville en vue de la cession de leur bien. Il s'agit d'un terrain d'une superficie de 411 m<sup>2</sup> comportant un bâti de 95 m<sup>2</sup> et proposé au prix de 210 000 euros.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver cette acquisition amiable.

##### **Mme PEYNOT**

Que comptez-vous faire pour débarrasser les parcelles de toutes les ordures qui s'y accumulent ?

##### **Mme la Maire**

J'évoquais précisément la très belle opération menée sur cinq parcelles cette semaine. Auparavant, les lieux étaient occupés voire squattés depuis l'acquisition de certaines parcelles. Dans le cadre du dispositif, les acquisitions conduisent à une démolition et à un aménagement. S'agissant des cinq parcelles susmentionnées, la démolition n'était pas encore intervenue et des squatteurs avaient investi les lieux. Des déchets étaient également apparus, ainsi que cela était le cas de l'autre côté de l'Yerres.

Il s'agit précisément, à partir de l'acquisition, de ne pas laisser les terrains et d'agir le plus rapidement possible. Néanmoins, cela dépend des subventions, lesquelles nécessitent des démarches avec l'agence de l'eau. Nous disposons de 80 % de subventions dès lors que nous acquérons les maisons ou les terrains afin de procéder à l'acquisition et à la démolition. Cela permet de fermer les lieux et de procéder à un aménagement simple en attendant de renaturer les berges de l'Yerres.

##### **Mme PEYNOT**

Le 20 mars dernier a eu lieu une opération majeure avec l'association OSE pour retirer des tonnes de déchets.

**Mme la Maire**

Absolument. Cela concernait des parcelles occupées. Un travail conséquent a été mené. J'ai d'ailleurs remercié l'ensemble des services (CCAS, services de la Direction de l'aménagement), car une coopération s'est avérée nécessaire. Il fallait de trouver des solutions pour les personnes qui logeaient en ces lieux, et qui ont finalement été orientées vers d'autres lieux d'habitat, en particulier vers Tigery.

Le commissaire et l'huissier étaient présents. Tout s'est finalement déroulé dans le calme, car les événements avaient été extrêmement bien préparés par nos services et nos partenaires. Nous comptons poursuivre en ce sens. Je tenais dans ce cadre à insister dans mon propos liminaire sur le caractère précieux de notre collaboration avec le commissaire.

**Mme MARIE de FICQUELMONT**

Même s'il s'agit d'une acquisition à l'amiable, faites-vous intervenir un organisme pour déterminer le prix du projet ?

**Mme la Maire**

Le prix correspond à celui fourni par les Domaines. Parfois, nous négocions à la baisse. Nous disposons d'une marge de manœuvre en nous basant sur le prix défini par les domaines.

**Le conseil municipal,****À l'unanimité des membres présents et représentés,**

Approuve l'acquisition à l'amiable d'un terrain sis 115 chemin des Pêcheurs, cadastré AR 161, d'une superficie de 411 m<sup>2</sup>, comportant un bâti de 95 m<sup>2</sup>, au prix de 210 000 €.

Autorise la Maire à signer les actes correspondants.

Autorise la prise en charge financière au prorata du jour de la signature de l'acte notarié de la taxe foncière.

Sollicite auprès des partenaires du projet, et notamment le Préfet du Val-de-Marne, l'Agence de l'Eau Seine Normandie, l'Agence des Espaces verts de la région Ile-de-France et le Conseil départemental du Val-de-Marne l'attribution de subventions aussi élevées que possible pour procéder à l'acquisition amiable du terrain sis 115 chemin des Pêcheurs et à la démolition du bâti.

Sollicite auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie l'avance sans frais de la somme restante pour l'acquisition du bien susvisé ainsi que le versement d'acomptes par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

Autorise la Maire à déposer les permis de démolir et/ou d'aménager nécessaires à la réalisation du projet et à signer les actes correspondants.

## **Développement économique**

### **5. Avenant à la convention entre la ville et l'association Espace pour entreprendre pour l'accompagnement des porteurs de projets de reprise ou de création d'entreprises de Villeneuve-Saint-Georges**

#### **M. BOYER**

Il s'agit d'approuver un avenant à la convention entre la ville et l'association Espace pour entreprendre, que notre conseil a adopté le 14 juin 2014. Cette convention porte sur deux missions : la première vise à la sensibilisation et à l'amorçage de projets dans les permanences mensuelles (11 projets en 2015) et la seconde consiste en un accompagnement et des conseils à travers un suivi individualisé de six heures par dossier, afin de favoriser la concrétisation des projets et leur succès.

Depuis l'été dernier, l'association s'est dotée d'un point d'accueil à Choisy dans la Maison de l'Entrepreneuriat. Cela a d'ailleurs fait l'objet d'un avenant en juin dernier. L'association est par ailleurs partenaire des actions menées par la ville. Elle a coorganisé en juin dernier l'après-midi de la création d'activité, et était présente en février dernier au forum des métiers.

Depuis trois ans, les accompagnements ont particulièrement augmenté : ils étaient 43 en 2013, 80 en 2014, pour finalement atteindre 98 en 2015.

Il nous est proposé d'approuver l'avenant à la convention avec l'association Espace pour entreprendre, augmentant la subvention à l'association pour l'année 2016 à 6 575 euros versus 6 474 euros en 2015, et d'autoriser la Maire à le signer, de dire qu'une ampliation de la présente délibération sera adressée à Monsieur SANCHO, président de l'association Espace pour entreprendre, sise 137 avenue Anatole France à Choisy, et de dire que la dépense sera imputée sur le budget de l'exercice en cours et au compte 6 574 subvention, fonctionnement, associations et autres.

**Le conseil municipal,**

**Par 31 voix pour,  
Jean-Paul ESPINAR et Jocelyne LAVOCAT s'étant abstenus,**

Approuve l'avenant à la convention avec l'association Espace pour Entreprendre augmentant la subvention à l'association Espace pour entreprendre pour l'année 2016 à 6 575 euros contre 6 474 euros en 2015.

Autorise la Maire à le signer

Dit qu'une ampliation de la présente délibération sera adressée à Monsieur SANCHO, Président de l'association Espace pour entreprendre, dénommée EPE, sise 137 avenue Anatole France 94460 Choisy-le-Roi.

**CLSPD**

**6. Approbation de l'adhésion aux Forums européen et français pour la sécurité urbaine (EFUS, FFSU)**

**Mme la Maire**

Cette délibération s'inscrit dans le prolongement des initiatives développées par la ville depuis 2008 en matière de sécurité et de prévention de la délinquance. À noter le renforcement de la police municipale, la signature de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, le développement d'actions nouvelles de médiation et de prévention, le déploiement de la vidéoprotection et la création d'un Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).

L'EFUS est un réseau de 250 collectivités européennes, créé en 1987, dont l'objectif vise à renforcer les politiques de prévention de la délinquance et de promouvoir le rôle des collectivités locales dans l'élaboration des politiques de sécurité urbaine à l'échelle nationale et européenne.

L'EFUS et son antenne française, le Forum français pour la sécurité urbaine (FFSU), développent un accompagnement des collectivités territoriales dans leurs démarches de sécurité, en permettant l'accès à un vaste réseau de savoir, d'experts, de contacts et d'expériences, mais aussi la mise en relation avec plus de 250 autres collectivités locales, dont 130 françaises, des solutions personnalisées d'assistance technique sur les questions de sécurité, de prévention de la délinquance, ou de conduites addictives.

L'EFUS et le FFSU permettent en outre l'abonnement aux publications du forum et newsletter d'information, la participation aux conférences, colloques, groupes de travail et programmes de formation, et la participation au programme de coopération et d'échange intercités financé par la Commission européenne.

L'adhésion à l'EFUS et à son relai français apporterait un appui, un accompagnement et une expertise supplémentaire dans le cadre des actions que nous menons en matière de sécurité et tranquillité publique.

Cela permettra également de participer à une réflexion commune à travers l'expérience de l'enquête de victimation menée auprès de 2 000 Villeneuvois, du réseau de lutte contre les violences faites aux femmes ou encore du travail engagé en faveur de la participation des habitants dans la prévention des cambriolages.

**Mme NIASME**

Qu'attendez-vous de l'EFUS en termes d'information ? Pourquoi vous êtes-vous orientés vers cet organisme ?

**Mme la Maire**

L'adhésion à un réseau permet l'échange des expériences. Il semble utile de connaître les actions menées par ailleurs afin d'améliorer nos propres interventions. Cela nous permettrait

également d'être accompagnés, de bénéficier d'un appui et des expertises supplémentaires pouvant nous être utiles.

**Mme NIASME**

La personne nommée au sein de l'EFUS pour représenter la commune sera-t-elle un élu local ?

**Mme la Maire**

Tout à fait. En l'occurrence, il s'agira de moi-même.

**Mme NIASME**

Je m'abstiendrai sur cette délibération, non pas parce que je ne crois pas qu'il faille poursuivre les efforts en matière de sécurité, mais simplement, car les efforts financiers doivent être fournis pour appuyer les soutiens locaux (police municipale). Nos services sont intervenus deux heures après l'accident qui a impliqué un poids lourd le 24 mars, peut-être par manque d'information.

**Mme la Maire**

Nos services étaient présents deux minutes après. Ils sont arrivés en premier.

**Mme NIASME**

Je vous invite à lire les rapports de police. Les services sont arrivés avec une heure de retard sur les lieux. Je ne reproche rien à notre police, mais remets simplement en cause un certain manque de moyens.

**Mme la Maire**

Je confirme que les services sont intervenus deux minutes après l'accident. Je me trouvais à proximité pour une initiative, et peux également assurer qu'un membre de la police municipale se chargeait de la circulation pour permettre aux véhicules de se rendre de l'autre côté.

**Mme NIASME**

J'étais présente et confirme que nos services de police sont arrivés une heure après l'accident.

**Mme la Maire**

Nos services étaient sur place en lien avec la police nationale. J'ai été témoin.

**Mme NIASME**

Je souhaiterais simplement que les fonds soient dédiés au renforcement des moyens de notre police.

**Mme la Maire**

J'entends votre propos, mais l'adhésion coûte 2 420 euros, sans commune mesure avec un emploi à temps complet à l'année. Nous avons renforcé la police municipale, qui mène du reste un travail remarquable et apprécié, mais qui ne se substituera pas à l'action de la police nationale. Nous travaillons de concert, avec nos compétences respectives. Pour ce qui concerne les deniers publics, il paraît important d'analyser en détail nos effectifs.

**M. THIBERVILLE**

Il ne s'agit pas de confondre les sujets. Nous évoquons là des actions en termes de politique de prévention de la délinquance et non des événements intervenus sur la route, aussi insupportables soient-ils.

Nous avons besoin d'un travail en réseau avec d'autres villes confrontées à ce type de problématiques, peut-être de façon différente. Il convient d'échanger nos expertises et informations pour trouver des solutions en termes de prévention. La somme de 2 420 euros consacrée à la mise en réseau nous sera utile. Pour autant, nous n'affirmons pas qu'elle résoudra toutes nos difficultés.

**Mme NIASME**

Je vous demanderai de ne pas travestir mon propos. J'ai conscience qu'il ne s'agit pas du même sujet. Simplement, si notre police municipale disposait de moyens supplémentaires, peut-être auraient-ils reçu les informations plus en amont. Quoi qu'il en soit, je me réjouis que Mme la Maire soit présente au sein de l'EFUS. Cela dit, peut-être une personne compétente en matière de sécurité pourrait-elle être intégrée à cette institution.

**Mme la Maire**

Ce rôle relève de ma compétence.

**Mme NIASME**

Il conviendra d'indiquer ces éléments aux habitants qui souffrent des problèmes d'insécurité au sein de la commune.

**Mme la Maire**

Nous tentons, là, de trouver des solutions complémentaires. Certains dispositifs plus minimes peuvent compter, en complément d'actions plus importantes. Pour autant, vous les refusez.

**M. THIBERVILLE**

Notre groupe propose la candidature de Sylvie ALTMAN en tant que déléguée titulaire et d'Elsa BARDEAUX en tant que déléguée suppléante.

**Mme MARIE de FICQUELMONT**

Vous pensez que ce dispositif permettra d'améliorer la vidéoprotection et de progresser en la matière ? Je l'entends, mais d'autres moyens doivent être mis en place. Dès lors que la vidéoprotection aura été installée, il sera nécessaire de rémunérer des agents afin qu'ils interviennent en cas de difficultés.

**Mme la Maire**

Dans le cadre de la subvention, nous avons obtenu l'installation de la fibre optique, qui permet de nous lier au commissariat et transmettre les images.

**Mme MARIE de FICQUELMONT**

Néanmoins, je trouve l'adhésion relativement coûteuse pour une simple information.

**Mme la Maire**

Il ne s'agit pas uniquement d'informations. M. THIBERVILLE a évoqué l'intérêt de confronter les expériences et de découvrir les actions efficaces menées dans d'autres villes, et pouvant fonctionner à Villeneuve. Cela ne s'oppose en rien aux autres mesures mises en place ou à celles qui seront éventuellement organisées à l'avenir.

**M. BIYIK**

Quel est le montant de la subvention obtenue ? Combien de vidéoprotection sont-elles concernées ?

**Mme la Maire**

Il est question de 360 000 euros, dont 220 000 euros pour la fibre optique susmentionnée.

**M. BIYIK**

Finalement, 140 000 euros restent dédiés à la vidéoprotection. Combien de caméras sont-elles concernées ?

**Mme la Maire**

Nous recensons neuf caméras prévues pour la rue de Paris.

**Le conseil municipal,**

**Par 29 voix pour,**

**Jean-Paul ESPINAR, Jocelyne LAVOCAT, Anastasia MARIE de FICQUELMONT et Kristell NIASME s'étant abstenus,**

Approuve les statuts et autorise la Maire à signer tous les actes nécessaires se rapportant à l'adhésion aux Forums européen et français pour la sécurité urbaine.

Dit que les dépenses seront imputées au budget de l'exercice courant.

Décide à l'unanimité d'adopter le scrutin public.

Désigne comme représentants de la ville à l'assemblée générale du Forum français pour la sécurité urbaine (FFSU) :

- Déléguée titulaire : Sylvie ALTMAN
- Déléguée suppléante : Elsa BARDEAUX

### **Administration générale**

#### **7. Acceptation d'un don de M. Laurent DUTHEIL à la commune d'un montant de 19 224.66 €**

**M. HENRY**

Par courrier en date du 31 mars 2016, M. Laurent DUTHEIL fait part des raisons pour lesquelles il souhaite procéder au remboursement de la somme correspondante aux indemnités perçues en tant que maire adjoint durant la période où il était directeur général adjoint de l'unité des affaires internationales et européennes au conseil régional d'Ile-de-France, soit de janvier 2015 à février 2016 inclus.

Vous avez reçu ces éléments dans le cadre des affaires traitées par les articles L.2122-22. Par décision en date du 6 avril 2016, Madame la Maire a accepté le don. Compte tenu de la qualité du donateur et du montant du don, elle a souhaité que le conseil municipal prenne acte de ce don.

**Mme PEYNOT**



Je souhaite revenir sur les termes employés, car il ne s'agit pas d'un don, mais d'un remboursement de sommes irrégulièrement perçues.

**Mme la Maire**

Juridiquement, cela n'existe pas. De fait, nous parlons de don.

**Mme PEYNOT**

Cela n'est pas correct, car un don ouvre le droit à un avantage fiscal. M. DUTHEIL obtiendra deux tiers de la somme qu'il a remboursée.

**Mme la Maire**

Non. Là n'est pas l'objectif. Il ne s'agit pas d'une association.

**Mme PEYNOT**

La mairie est habilitée à donner un reçu.

**Mme la Maire**

Nous n'agissons pas ainsi.

**M. DUTHEIL**

Mon intervention s'adresse tout d'abord et avant tout à la majorité municipale, à qui j'indique que de janvier 2015 à février 2016, et sans que je ne m'en sois jamais caché, j'ai été amené à cumuler la fonction de directeur général adjoint de l'unité des affaires internationales et européennes au conseil régional d'Ile-de-France et mon mandat de maire adjoint, ce que l'article L.231 du Code électoral ne permet pas.

Cette situation n'est plus vraie, car depuis le 1<sup>er</sup> mars, j'ai changé d'activité professionnelle et ne suis plus directeur général adjoint des services de la région. Je n'avais aucunement connaissance de l'impossibilité d'un tel cumul, et n'aurais pas accepté la fonction de directeur général adjoint au conseil régional alors que j'occupais des fonctions de directeur général d'une structure d'innovation, qui n'étaient pas incompatibles avec les fonctions de maire adjoint, fonctions que j'occupais au moment de l'élection municipale.

Vous noterez qu'aucune autorité compétente ne s'est jamais manifestée pour attirer notre attention sur ce cumul d'activité. Aucun recours n'a été déposé. Cependant, en raison de mon attachement aux valeurs d'exemplarité dont doivent faire preuve les élus de la République, je vous informe officiellement de mon souhait de rembourser à la commune de Villeneuve-Saint-Georges une somme correspondante aux indemnités que j'ai perçues en tant que maire adjoint durant la période controversée, soit 19 224,66 euros.

J'étais prêt à procéder à un remboursement, mais il n'est pas prévu que ce versement prenne la forme d'un remboursement direct à la ville. La seule possibilité demeure de verser un don. Aussi, j'ai remis ce montant, à travers un chèque, à l'administration municipale. Un titre de recette sera émis par la trésorerie pour encaissement. Il sera immédiatement reversé au budget municipal qui l'utilisera à sa guise. Si la majorité sollicite mon avis quant à l'affectation de cette somme, je reste à sa disposition.

J'aurais pu m'abstenir de tout remboursement, dans la mesure où je ne me trouve pas dans une situation illégale. Au moment de l'élection, je n'étais pas en situation d'inéligibilité. Seulement, eu égard à l'idée que je ressens vis-à-vis de ma fonction, j'ai décidé de rembourser

cette somme lourde et importante afin de ne pénaliser en rien les Villeneuvois, et en l'occurrence la commune de Villeneuve-Saint-Georges et mon appartenance à la majorité municipale.

**Mme PEYNOT**

Il s'agit donc d'un remboursement.

**Mme la Maire**

Il est précisé que « *Laurent Dutheil souhaite procéder au remboursement de la somme* ». Dans la pratique, le remboursement étant juridiquement impossible, il convient de recourir à un don.

**Mme PEYNOT**

Un don relève d'un acte spontané et généreux, ce qui n'est en l'espèce pas le cas. M. DUTHEIL a été invité à rembourser cette somme.

**M. BIYIK**

Vous avez déclaré dans le Parisien que vous étiez détaché auprès du Premier ministre chargé de la réforme de l'État et de la simplification. Quel est votre corps d'origine ? Êtes-vous fonctionnaire à la région ?

**M. DUTHEIL**

Je suis administrateur territorial hors classe à la région Ile-de-France.

**Mme PEYNOT**

Je souhaite connaître la vision de M. DUTHEIL eu égard aux événements intervenus le 8 avril avec la station d'épuration de Valenton, qui aurait pu être dramatique. Ce point n'est pas à l'ordre du jour, mais paraît suffisamment important pour être évoqué. Une cinquantaine de personnes ont été momentanément évacuées.

À l'époque, l'opposition s'était élevée contre la construction des habitations à 200 mètres de cette station classée Seveso. L'enquête parcellaire avait pris soin de ne pas mentionner la présence à proximité de la station d'épuration. Nous connaissons prochainement les mêmes difficultés avec le dépôt pétrolier de Villeneuve-le-Roi.

**M. DUTHEIL**

Madame, je m'en excuse, mais n'ai pas à vous répondre. Nous traitons ici le point 7 qui concerne un remboursement sous forme de don.

**Mme MARIE de FICQUELMONT**

Je rejoins le propos de Mme PEYNOT, et exige la requalification du terme employé : il s'agit d'un remboursement.

**Mme la Maire**

Juridiquement, cela est impossible ainsi que cela a été explicité.

**Mme MARIE de FICQUELMONT**

M. DUTHEIL a affirmé qu'il n'était pas dans une situation d'irrégularité, mais qu'il tenait tout de même à rembourser la somme en question. Il était au contraire dans l'irrégularité. En effet, ainsi qu'il l'a précisé en début d'intervention, le cumul des fonctions était interdit par le Code électoral. Nul n'est censé ignorer la loi.

Vous déclarez que l'on ne reçoit pas d'avis fiscal en cas de don à une mairie. Pourtant, cela est le cas. Le don à une collectivité territoriale peut ouvrir droit à un remboursement de 60 % en avis fiscal. Dans le dispositif de votre décision, il s'agira précisément d'un don. Finalement, M. DUTHEIL rembourse, mais retrouvera 60 % de la somme. Madame la Maire, nous dénoncerons ces éléments au *Canard enchaîné*.

**M. DUTHEIL**

Aucune déduction fiscale ne résulte de cette situation. Je ne demanderai aucun reçu fiscal. Aucune déduction fiscale ne sera réalisée sur la fiche d'impôt pour l'année prochaine. Je tiens à affirmer ces éléments publiquement et officiellement, et qu'ils apparaissent dans le procès-verbal.

**Le conseil municipal,**

**Prend acte,**

Prend acte de la décision de madame la Maire, en date du 6 avril 2016 acceptant le don de M. Laurent DUTHEIL d'un montant de 19 224.66 € au profit de la commune.

**Personnel**

**8. Modification du tableau des effectifs du personnel communal**

**M. JONCRET**

Ainsi que nous le pratiquons régulièrement dans nos conseils municipaux, il est proposé d'apporter des modifications à l'effectif du personnel communal, afin de nommer les agents inscrits sur la liste d'aptitudes après réussite aux concours ou au titre de la promotion interne ou pour mettre en corrélation les grades avec les emplois occupés et nommer la majorité des agents par voie d'intégration directe.

Il s'agit également de répondre au besoin de médecine générale ou d'orthophonie au centre Henri Dret, et de nommer par voie de mutation un agent du CCAS pour répondre au besoin d'un poste d'assistant social du personnel.

Ces propositions de modification ont été d'ores et déjà validées lors du comité technique du 24 mars dernier avec les représentants du personnel.

**Le conseil municipal,**

**Par 30 voix pour,**

**Jean-Paul ESPINAR et Jocelyne LAVOCAT s'étant abstenus ;**

Modifie le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016, comme suit :

GRADES	EFFECTIF BUDGÉTAIRE	MODIFICATIONS		NOUVEL EFFECTIF
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	57	- 2	+ 1	56
Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	20	- 1		19
Rédacteur à temps complet	9		+ 3	12

Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	6	- 2		4
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	5	- 1		4
Attaché à temps complet	25		+ 2	27
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	286	- 2	+ 2	286
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet 20 h	9		+ 1	10
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet 17 h 30	0		+ 1	1
Agent de maîtrise principal à temps complet	17	- 1		16
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	5		+ 1	6
Agent social de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	4	- 1		3
Médecin hors classe à temps non complet 3 h 30 hebdomadaires	2	- 1		1
Médecin hors classe à temps non complet 7 h hebdomadaires	1		+ 1	2
Technicien paramédical de classe normale à temps non complet 16 h hebdomadaires	1	- 1		0
Technicien paramédical de classe normal à temps complet	0		+ 1	1
Assistant socio-éducatif à temps complet	0		+ 1	1
Assistant de conservation à temps complet	1	- 1		0
Assistant de conservation principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	2		+ 1	3
Adjoint d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	9	- 3		6
Animateur à temps complet	10		+ 2	12
<b>TOTAL</b>	<b>469</b>	<b>- 16</b>	<b>+ 17</b>	<b>470</b>

## 9. Accueil des jeunes en contrat « emploi d'avenir »

### M. JONCRET

Ce point a d'ores et déjà fait l'objet de plusieurs délibérations. En effet, Villeneuve est engagé dans le dispositif « emploi d'avenir » depuis sa création. Nous souhaitons poursuivre cette dynamique en 2016. Aussi, afin de mettre à jour les postes ouverts aux emplois d'avenir et au vu des différents besoins et possibilités d'accueil de la collectivité, il est envisagé d'accueillir 18 jeunes en contrat emploi d'avenir.

Nous vous demandons donc d'autoriser la Maire à signer les contrats tripartites et tous les éléments relatifs à ce dispositif. Les formations seront budgétées les années suivantes sans qu'il soit nécessaire de faire procéder à des délibérations.

### Le conseil municipal,

**Par 30 voix pour,**

**Jean-Paul ESPINAR et Jocelyne LAVOCAT s'étant abstenus,**

Décide d'accueillir 18 jeunes en emplois d'avenir conformément au tableau suivant :

SERVICE	Nombre de postes	POSTE
---------	------------------	-------

Régie bâtiments	1	Peintre
Régie bâtiments	1	Électricien
Régie bâtiments	1	Plombier
Régie bâtiments	1	Maçon
RPVA	1	Électricien Sonorisateur
RPVA	1	Assistant de projets événementiels
Centre Henri Dret	1	Agent d'accueil / administratif
Secrétariat DG	1	Assistant de direction
Direction des N.T.I.C.	1	Gestionnaire informatique
Propreté urbaine	4	Agent de propreté
Espaces publics	2	Agent d'entretien des espaces verts
Enfance /Jeunesse	3	Animateur

Autorise la Maire à signer les contrats tripartites et tous documents relatifs au dispositif des emplois d'avenir.

**10. Marché de fournitures de matériel, matériaux et produits divers d'électricité, peinture, vitrerie et revêtements de sol nécessaires aux services municipaux du bâtiment : autorisation à la Maire de lancer la procédure d'appel d'offres ouvert européen et de signer les marchés avec les entreprises retenues**

**M. HENRY**

Il s'agit de points traditionnellement issus de la commission d'appel d'offres. Les services municipaux disposent de marchés à bon de commande afin de permettre un approvisionnement régulier de leurs travaux.

Deux marchés ont été conclus en 2012 et arrivent à échéance : le premier concerne l'achat et la livraison de peinture, matériels de vitrerie, et revêtements de sols et muraux en trois lots ; le second a trait à l'achat et la livraison de fournitures de matériels et produits électriques divers en deux lots.

Il est prévu d'ajouter un lot supplémentaire concernant les fournitures d'alarmes, de contrôles d'accès et de motorisation pour portails.

Afin de faciliter la gestion de ces différents besoins, il a été décidé de les regrouper sous la forme d'un unique marché à bon de commande. Le nouveau marché est passé pour deux ans, renouvelable une fois. La procédure retenue est l'appel d'offres ouvert européen, compte tenu des montants maximums autorisés.

- Lot n°1 : fourniture et livraison d'appareillages, câbles, accessoires divers électriques pour un montant se situant entre 20 000 euros et 80 000 euros TTC ;
- Lot n°2 : fourniture et livraison de récupération de lampes et de piles pour un montant se situant entre 6 000 euros et 30 000 euros TTC ;
- Lot n°3 : fourniture et livraison de systèmes d'alarme anti-intrusion, contrôles d'accès, et motorisation de portails pour un montant se situant entre 3 000 euros et 30 000 euros TTC ;

- Lot n°4 : fourniture et livraison de peinture et de matériels associés pour un montant se situant entre 15 000 euros et 50 000 euros TTC ;
- Lot n°5 : fourniture et livraison de vitreries pour un montant se situant entre 4 000 euros et 30 000 euros TTC ;
- Lot n°6 : fourniture et livraison de revêtements de sols et muraux pour un montant se situant entre 5 000 euros et 50 000 euros TTC.

Ce dossier est consultable à la direction des bâtiments 1, rue des Vignes. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Mme la Maire à lancer la procédure d'appel d'offres pour ce qui concerne ces sujets.

**Le conseil municipal,**

**À l'unanimité des membres présents et représentés,**

Autorise la Maire à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert européen pour le marché de fourniture de matériel, matériaux et produits divers d'électricité, peinture, vitrerie et revêtements de sol nécessaires aux services municipaux du bâtiment et à signer les actes d'engagement pour les différents lots avec les entreprises qui seront déclarées attributaires par la commission d'appel d'offres.

Autorise la Maire à signer tous les documents administratifs et financiers y afférents.

### **11. Autorisation à la Maire de déposer des déclarations préalables pour des travaux sur des bâtiments communaux**

#### **M. HENRY**

La ville prévoit de réaliser des travaux dans les bâtiments communaux. Il s'agit principalement de travaux d'entretien réalisés dans les bâtiments scolaires : rehaussement de clôture pour l'école Condorcet, travaux de remplacement de la couverture du bâtiment Y de l'école Condorcet, travaux de remplacement de menuiseries vétustes dans le dortoir de l'école maternelle Saint-Exupéry, travaux de réfection de peinture sur les murs du préau et le mur d'entrée du groupe scolaire Marc Seguin.

Sont en outre prévus des travaux s'inscrivant dans le cadre des travaux d'investissement. Ces derniers contribuent à l'amélioration du patrimoine. Il s'agit de pose de clôtures aux abords du stade Clément Ader A, de l'habillage de la marquise du logement de fonction situé au 105 bis avenue Anatole France pour assurer la protection contre le vent et la pluie, du remplacement de menuiseries des logements de fonction du groupe scolaire Anatole France, qui contribuent à l'amélioration acoustique du patrimoine communal.

Ces opérations sont soumises à déclaration préalable conformément au Code de l'urbanisme. Il convient d'autoriser Mme la Maire à déposer les déclarations correspondantes et à signer tous les documents y afférant. Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser Mme la Maire à déposer les déclarations de ces travaux.

**Le conseil municipal,**

**À l'unanimité des membres présents et représentés,**

Autoriser la Maire à déposer les déclarations préalables aux travaux ci-dessous désignés :

- Le rehaussement de la clôture entourant la cour de l'école maternelle « Y » Condorcet ;
- Les travaux de remplacement de la couverture du bâtiment « Y » de l'école Condorcet, dans la continuité des travaux entrepris en 2015 ;
- Les travaux de remplacement des menuiseries vétustes du dortoir de l'école maternelle Saint-Exupéry ;
- Les travaux de réfection de peinture sur les murs du préau et le mur d'entrée côté rue Marc Seguin du groupe scolaire Marc Seguin ;
- La pose d'une clôture au bord du stade C. ADER A ;
- L'habillage de la marquise du logement de fonction du 105 b avenue A. FRANCE ;
- Le remplacement des menuiseries des logements de fonction de l'école A. FRANCE.

Autoriser la Maire à signer tous les documents administratifs et financiers y afférents.

#### **M. HENRY**

Le point suivant concernait la rétrocession de la rue Verlaine, mais certains points techniques demeurent en cours d'analyse. Aussi, ce point est retiré de l'ordre du jour et sera présenté lors de la prochaine instance.

### **13. Signature de la convention « accord-cadre B » Orange pour la réalisation de travaux sur l'avenue de Valenton.**

#### **M. HENRY**

Afin d'améliorer le cadre de vie et de sécuriser les déplacements de piétons, le conseil départemental du Val-de-Marne procède à un réaménagement du trottoir des stationnements côté pair du tronçon de l'avenue de Valenton, compris entre les rues Édouard Vaillant et Jules Ferry. La dissimulation des réseaux aériens permettra de finaliser un nouvel aménagement urbain.

Des dispositifs nationaux prévoient des subventions pour l'enfouissement du réseau. Notre adhésion au syndicat Sudélec permet que 40 % des frais d'enfouissement soient remboursés, ainsi que les raccordements au réseau au prorata des travaux d'enfouissement des réseaux électriques.

S'agissant du réseau de télécommunications, Orange participe au financement au travers d'une convention locale pour l'enfouissement des réseaux aériens de communication électronique afin d'exécuter et de mettre en place un dispositif rationnel et efficace permettant de réduire les coûts de gestion et d'exploitation.

En effet, les réseaux enterrés permettent d'augmenter aisément les diamètres des conducteurs par rapport aux conducteurs aériens, et ainsi d'augmenter sensiblement la capacité de

transport des informations. De plus, un réseau souterrain est plus facile d'accès pour les interventions de maintenance et de développement.

Cette convention, dite accord-cadre B, permettra à la commune de percevoir une subvention à hauteur de 28 000 euros. Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Mme la Maire à signer cette convention.

### **Le conseil municipal,**

#### **À l'unanimité des membres présents et représentés,**

Autorise la Maire à signer la convention « accord-cadre B » avec la société Orange et tout acte s'y rapportant.

### **14. Marché public de fournitures de produits d'entretien pour la Ville de Villeneuve-Saint-Georges : autorisation à la Maire de lancer la procédure d'appel d'offres et de signer le marché**

#### **M. HENRY**

Il s'agit d'un marché de fournitures de produits d'entretien conclu en juillet 2013 et devant être renouvelé. Dans un souci de globalisation d'achats de produits d'entretien, les services entretien, restauration, sport, finances, marché ont rédigé les pièces du nouveau marché qui se décompose en quatre lots pour une durée de quatre ans.

- Lot n° 1 : Produits de ménage et cuisine

Montant total minimum : 160 000 € TTC soit 40 000 €TTC par an en moyenne.

Montant total maximum : 240 000 € TTC soit 60 000€ TTC par an en moyenne.

Ce lot concerne l'achat de produits de ménage et de cuisine (détergents, détartrants, décapants, savons, lessives, matériels de nettoyage...) nécessaires aux services municipaux pour l'entretien des locaux (service restauration, écoles, services municipaux, salles...).

- Lot n° 2 : Produits à usage unique

Montant total minimum : 160 000 € TTC soit 40 000 €TTC par an en moyenne.

Montant total maximum : 280 000 € TTC soit 70 000 €TTC par an en moyenne.

Ce lot concerne l'achat de produits jetables (essuie-mains, papier toilette, sacs poubelles, vaisselle plastique, nappes papier, serviettes en papier) nécessaires aux écoles, services municipaux, annexes, service restauration municipale et événementielle.

- Lot n° 3 : Produits d'entretien spécifiques piscine

Montant total minimum : 12 000 € TTC soit 3 000 € TC par an en moyenne.

Montant total maximum : 40 000 € TTC soit 10 000 €TTC par an en moyenne.

Ce lot concerne l'achat de produits de nettoyage spécifiques pour la piscine (détergent, détartrant, désinfectant, dégraissant...).

- Lot n° 4 : Produits de traitement de l'eau

Montant total minimum : 40 000 € TTC soit 10 000 €TTC par an en moyenne.

Montant total maximum : 100 000 € TTC soit 25 000 €TTC par an en moyenne.



Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Mme la Maire à lancer la procédure d'appel d'offres pour ces marchés.

**Le conseil municipal,**

**À l'unanimité des membres présents et représentés,**

Autorise la Maire à lancer la procédure d'appel d'offres pour le marché public de fournitures de produits d'entretien et à signer les lots avec les entreprises qui seront déclarées attributaires par la Commission d'appel d'offres.

### **Finances**

#### **15. Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères**

**M. HENRY**

Pour financer la collecte, le traitement et l'élimination des déchets ménagers, les communes mettent en place une TEOM à la taxe foncière des produits bâtis, la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Le coût global du service est estimé, pour 2016, à 3,5 millions d'euros TTC. Dans cette estimation ont été pris en compte le coût de la collecte (déchetterie et incinération), les salaires des ambassadeurs du tri, les frais annexes (documents).

Le produit prévisionnel de la TEOM pour 2016 s'élèvera à 3 466 334 euros pour un taux de 10,35 %, inchangé eu égard à l'année 2015. Il est proposé aux membres du conseil municipal de maintenir le taux de la TEOM pour l'année 2016 à 10,35 %.

**Le conseil municipal,**

**À l'unanimité des membres présents et représentés,**

Maintient le taux de la TEOM, pour l'année 2016, à 10,35 %.

Dit que la délibération doit servir de notification aux services fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux, afin de permettre la mise en recouvrement des impositions et des taxes à comprendre dans les rôles généraux de l'année 2016.

#### **16. Budget primitif 2016 – Rectification des taux de la fiscalité locale 2016**

**M. HENRY**

La ville de Villeneuve-Saint-Georges est adhérente au SyAGE pour quatre compétences : les eaux usées, les eaux pluviales, la gestion des milieux aquatiques et protection des inondations, et le Schéma directeur d'aménagement de la gestion de l'eau.

La compétence liée à l'eau et l'assainissement est transférée au territoire 12 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Plusieurs interprétations des textes sont possibles. Néanmoins, le SyAGE percevait une contribution dite « fiscalisée ». Il appliquait aux impôts des Villeneuvois une taxe affectée au

syndicat d'assainissement, directement prélevée, correspondant pour la TH à 1,55 %, pour le foncier bâti à 1,25 %, pour le foncier non bâti à 2,13 % et pour le CFE à 8,55 %.

Compte tenu des incertitudes et de l'application des textes de loi pesant sur le transfert ou non de ces compétences, la ville de Villeneuve-Saint-Georges et le SyAGE ont décidé conjointement de ne plus recourir aux contributions fiscalisées.

Aussi, le financement de ces compétences interviendra désormais par contribution budgétaire. La ville percevra l'équivalent de ces contributions et la reversera, pour les parties correspondantes aux compétences transférées, au territoire puis au SyAGE. Les parties non transférées seront directement versées au SyAGE.

Il convient, en conséquence, de modifier les taux de fiscalité locale pour y intégrer la part précédemment perçue directement par le SyAGE.

Ces modifications de taux n'occasionneront aucune modification de montant pour les Villeneuvois. La part payée au SyAGE étant supprimée, elle sera intégrée au produit fiscal.

Le tableau fourni fait état de la proposition de modifier les taux de fiscalité locale. Nous avons acté que le taux de fiscalité locale s'élevait à 33,58 % pour la taxe d'habitation. Il passera à 35,13 % cumulé pour 2016. La taxe foncière bâti passe de 21,09 % à 22,34 %. La taxe foncière non bâtie passe de 35,18 % à 36,8 %.

Ainsi, le produit attendu de la fiscalité 2016 selon les bases prévisionnelles 2016 devrait s'élever à 18 millions environ. Il fera l'objet d'un ajustement lors du vote du budget supplémentaire 2016.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de rectifier et de fixer comme énoncé les trois taxes communales appliquées pour l'année 2016.

**Mme PEYNOT**

Qu'entendez-vous par la phrase : « (...) *s'opposer au vote des taux additionnels* » ?

**M. HENRY**

Il s'agit, là, d'une opposition eu égard aux éléments d'ores et déjà votés. Il est question de rectification.

**Mme PEYNOT**

Compte tenu du délai trop restreint pour étudier ce point, nous ne prendrons pas part au vote.

**Mme NIASME**

La formulation de cette délibération semble très intéressante. Vous parlez « *d'opposition* », puis indiquez que vous « *décidez avec le SyAGE* ». Il s'agit en fait de dispositions légales prévues par notre intégration au sein du territoire 12, auquel vous siégez.

Vous présentez ces éléments comme une opération fiscale neutre pour les Villeneuvois, alors même que cela n'est pas le cas. Les habitants ont déjà subi l'augmentation de leur fiscalité en début d'année. Aussi, cela représentera une hausse des impôts.

Vous employez à plusieurs reprises le terme « *incertitude* ». Le territoire 12 a été intégré au nom du regroupement familial – au sens politique – sans prévoir véritablement l'avenir. Il subsiste de nombreuses incertitudes s'agissant du T12.

Un budget composé d'incertitudes quant à la diminution des dotations de l'État a été voté. Cette année, il est possible que nous bénéficions ainsi de 80 000 euros de moins. La loi annonce que nous percevrons 25 % puis 50 % en moins, soit près de 700 000 euros en moins pour le budget de la commune.

**Mme la Maire**

Vous faites ici référence au FPIC.

**Mme NIASME**

Absolument. En intégrant ce territoire, nous avons voté pour être solidaires d'une dette de près de 14 millions d'euros. Cela m'inquiète. Ainsi que vous l'avez précisé, 55 % des Villeneuvois ne sont pas fiscalisés. Quid des 45 % des contribuables, qui demeurent des familles modestes désireuses que leurs conditions de vie s'améliorent. Elles sont trop lourdement taxées.

Précédemment, vous plaisantiez au sujet d'une somme de 2 400 euros. Je maintiens que cette somme est considérable pour un simple échange. Vous pourriez contacter le maire d'une commune existante et débattre avec lui.

En tous les cas, je m'inquiète du manque de prévision avec lequel la commune s'engage. Vous présentez une certaine neutralité, alors même que cela n'est pas le cas pour les habitants.

**Mme la Maire**

Qu'importe le numéro de territoires (10, 11 ou 12), les mêmes questions seraient posées pour le FPIC comme pour le taux de la contribution fiscalisée. Nous prenons une décision afin d'éviter de doubler le prélèvement des Villeneuvois (ville et SyAGE). Nous avons toutefois trouvé un accord permettant de solliciter un unique versement aux contribuables.

La compétence eau et assainissement est transférée à l'EPT à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. La Gestion des milieux aquatiques et protection inondation (GEMAPI) est, quant à elle, transférée à la métropole.

Le SyAGE a imaginé délibérer dans le sens d'une contribution fiscalisée, mais la préfecture a refusé. Si tel avait été le cas, alors un risque de double prélèvement serait survenu. J'ai personnellement contacté le président Alain CHAMBARD afin de définir une façon de procéder.

Dans la même logique, le Schéma directeur d'aménagement de la gestion des eaux (SDAGE) est également transféré.

Le transfert est en cours. Nous avons trouvé un accord quant au fait que la ville perçoive la contribution fiscalisée – qui inclut celle précédemment perçue en tant que contribution fiscalisée par le SyAGE – et, en fonction des compétences et transferts validés – ce qui n'est pas encore le cas – il conviendra de procéder à une contribution budgétaire directe auprès du SyAGE.

En conséquence, aucun contribuable ne paiera davantage. Le SyAGE ne risquera pas non plus de percevoir des sommes moindres. Cette démarche est menée en toute transparence afin que la période de transfert particulière soit gérée de façon opérante.

Dans ce cadre, il convenait de voter les taux avant le 15 avril soit ce soir. Il s'agit là du mode d'action le plus respectueux pour les Villeneuvois, dans la mesure où nous évitons un double prélèvement. En accord avec le président, nous procédons à cette délibération.

Par ailleurs, il subsiste effectivement un réel risque que Villeneuve et Valenton voient leur attribution de FPIC diminuer d'année en année, alors même que les autres villes auraient pu, à l'inverse, voir leur paiement diminuer.

Suite à une conférence des maires, nous avons reçu un engagement total de l'ensemble des maires du territoire – toute étiquette politique – pour mettre en place une politique solidaire, tout particulièrement à l'égard de Villeneuve et de Valenton. Ainsi, en aucune façon, ces deux villes ne seront pénalisées par le système.

Je ne suis pas certaine que nous aurions obtenu un tel engagement solidaire au sein d'un autre territoire. En tous les cas, cela est vrai pour ce qui concerne le territoire 12. Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour remercier les maires qui se sont engagés dans cet acte de solidarité.

S'agissant de la dette, le territoire comprend trois anciennes communautés d'agglomérations, dont le Val de Bièvre qui s'est exprimé par la voix de Jean-Jacques BRIDEY pour déclarer que l'emprunt réalisé au nom de la communauté d'agglomération ne devrait en aucune façon peser sur le territoire. M. BRIDEY s'est engagé de façon claire lors du conseil territorial qui s'est tenu avant-hier soir.

**Mme NIASME**

Vous évoquez de nombreuses certitudes, mais aucun engagement n'a clairement été pris au cours des conseils des territoires et lors du séminaire des maires. Les décisions devant être prises demeurent en débat.

**Mme la Maire**

Les déclarations formulées sont claires et précises.

**Mme NIASME**

Le SyAGE appelle 1,7 million. Nous allons verser, d'après le document, près de 900 000 euros. Comment verserons-nous le delta ? Une hausse d'impôt sera-t-elle décidée ?

**M. HENRY**

J'ai fait état de quatre compétences. Cela signifie que le budget de 1,7 million est divisé en quatre compétences. À date, la somme de 1,2 million ne correspond qu'à une partie des quatre compétences. L'intégralité du budget sera prélevée et reversée.

Aussi, contrairement à ce que vous affirmez, dès lors que nous avons voté le budget et les taux lors du dernier conseil, aucune différence ne sera observée. Vous évoquez une différence eu égard au vote du budget, alors même que celui-ci a d'ores et déjà été réalisé, quand bien même vous étiez absente ce jour-là.

Il convient de préciser que le maire de Villeneuve-le-Roi souhaitait recourir à la fiscalisation, mais est finalement revenu sur sa décision pour les mêmes raisons et procédera de la même manière que nous (difficulté de fiscalisation avec la notion de territoire).

**Mme NIASME**

De fait, il s'agit bel et bien d'une obligation légale. Nous ne nous opposons en rien, et vous ne décidez rien.

**Mme la Maire**

Cette obligation n'entraîne aucune répercussion sur les familles villeneuvoises. Il s'agit uniquement d'une nouvelle distribution.

**M. HENRY**

Nous employons des termes juridiques. Le verbe « s'opposer » signifie s'opposer à des éléments déjà évoqués et non à « être contre ».

**Mme la Maire**

Il s'agit d'une simple formulation juridique signifiant que nous revenons sur un taux pour prendre en compte les éléments expliqués précédemment.

**M. THIBERVILLE**

Appartenir à un autre territoire n'aurait en rien modifié ces sujets, intrinsèquement liés à la création de la métropole et de ses territoires. Il est question de transferts de compétences. Cela étant, je rappelle que l'opposition municipale était en accord avec la majorité pour rejoindre le territoire 12.

Madame NIASME, lorsque nous avons désigné les membres du conseil territorial 12, vous aviez donné mandat à M. GAUDIN, favorable au territoire 12. Il ne s'agit pas de prétendre une quelconque opposition à ce choix, que vous avez assumé. Vous êtes solidaire et avez participé à son élection au conseil territorial, mêlant votre voix à celle des conseillers Front national.

En outre, le débat budgétaire a d'ores et déjà eu lieu. Il s'agit, là, d'une mesure d'application de droit eu égard à la création du territoire.

Pour ce qui concerne les finances locales et l'austérité appliquée aux collectivités territoriales, je partage votre point de vue. Nous nous sommes suffisamment mobilisés contre l'austérité. Étant représentante du groupe Les Républicains, je tiens à vous rappeler que Nicolas SARKOZY et Alain JUPPE proposent le doublement de l'austérité, y compris appliqué aux collectivités territoriales. Il convient de rendre votre discours plus cohérent.

**Mme NIASME**

Monsieur THIBERVILLE, vous êtes brillant dans les discours politiques, lesquels n'ont pas forcément lieu d'être dans le siège d'un conseil municipal pour nos problématiques locales. Le fait d'accorder ma voix à M. GAUDIN afin qu'il puisse siéger au conseil territorial ne me choque nullement. Ainsi, à l'instar des autres communes, nous disposons de voix de droite comme de gauche au conseil de territoire. Nous représentons tous les Villeneuvois.

Votre vocable vous appartient, mais il ne suffit plus à masquer la situation que vit notre commune. Je n'étais effectivement pas présente, mais je réjouis de représenter le groupe « Les Républicains ».

**Mme la Maire**

Vous aviez donné votre pouvoir. Comme vous l'avez fait pour les élections municipales, vous vous êtes associées, Front national, Républicains, et Debout la France.

**Mme NIASME**

Nous faisons face à la gauche extrême.

**Mme MARIE de FICQUELMONT**

Je ne vois pas en quoi les remarques formulées au sujet des choix passés ont un lien avec la présente délibération. À ce titre, je n'ai reçu aucun document.

**Mme la Maire**

Chaque lettre a été remise par un agent assermenté. Aussi, nous pourrions prouver que vous avez reçu le document la veille.

**Mme MARIE de FICQUELMONT**

Dans tous les cas, je ne pourrai pas voter cette délibération, car je n'ai pas reçu le document dans le délai de cinq jours.

**Mme la Maire**

Une délibération a précisément été votée dans ce cadre.

**Mme MARIE de FICQUELMONT**

Ce point ne présentait aucun caractère d'urgence. Il figurait à l'ordre du jour depuis le 7 avril. Vous auriez donc pu communiquer cette délibération. Quoi qu'il en soit, vos remarques relatives aux couleurs politiques n'ont aucun lien avec le présent sujet.

**Mme la Maire**

Une décision a été prise avec Alain CHAMBARD de façon sereine et calme, alors même qu'il n'est pas de gauche. Je regrette d'ailleurs que nous ne travaillions pas de la sorte au sein de cette instance, sans animosité. Au sein de l'ETP, nous prenons globalement des décisions unanimes pour ce qui concerne l'ensemble des délibérations. Ainsi, mardi, le budget a été voté à l'unanimité des conseillers territoriaux.

**Mme MARIE de FICQUELMONT**

Dans un système de démocratie locale, nous avons le droit d'afficher une voix opposée. Vous ne pouvez pas imposer votre voix unanime.

**Mme la Maire**

Vous voterez naturellement comme il vous plaira. Je tente précisément d'expliquer qu'il est dommage que nous ne puissions pas travailler sur différents sujets de façon sereine. Il ne devrait exister aucune opposition entre nous pour ce qui concerne certains points, comme celui-ci.

**Le conseil municipal,**

**Par 21 voix pour,**

**Laurent DUTHEIL, Charles KNOPFER, Marema GAYE, Sabah CABELLO SANCHEZ, Jean-Paul ESPINAR et Jocelyne LAVOCAT s'étant abstenus, Pierre MAILLOCHON (pour son compte et celui de Philippe GAUDIN), Marie-Christine PEYNOT (pour son compte et celui de Michel FAÏSSE), Anastasia MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote,**

Rectifie et fixe, ainsi qu'il suit, les taux des trois taxes communales applicables pour l'année 2016 :

- Taxe d'habitation 35,13 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 22,34 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 36,80 %

S'oppose au vote des taux additionnels et ainsi aux contributions fiscalisées en faveur du SYAGE à compter de l'année 2016.

## 16. Modification des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

### M. HENRY

Dès lors que nous procédons à une modification d'attribution financière, il convient de modifier le programme AP/CP, dont l'utilité a été explicitée lors de précédents conseils municipaux. Il s'agit d'un ajustement des comptes.

Vous disposez de tableaux proposant la situation initiale, la situation au budget et les modifications. Ces dispositions ne modifient nullement le total. Il est uniquement question d'ajuster les affectations de lignes budgétaires.

### Le conseil municipal,

Par 25 voix pour,

**Pierre MAILLOCHON (pour son compte et celui de Philippe GAUDIN), Marie-Christine PEYNOT (pour son compte et celui de Michel FAÏSSE), Jean-Paul ESPINAR, Jocelyne LAVOCAT, Anastasia MARIE de FICQUELMONT,**

Approuve la modification des autorisations de programme relatives au groupe scolaire Anne Sylvestre, à la médiathèque rue de Paris et au centre social Asphalté comme suit :

#### *Situation initiale (conseil municipal du 30 septembre 2015)*

	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	TOTAL
AP - GROUPE SCOLAIRE	6 800 000	3 400 000				10 200 000
AP - MEDIATHEQUE	504 000	1 796 000	1 590 000			3 890 000
AP - CENTRE SOCIAL	50 000	430 000				480 000
<b>TOTAL</b>	<b>7 354 000</b>	<b>5 626 000</b>	<b>1 590 000</b>			<b>14 570 000</b>

#### *Situation au budget primitif 2016*

	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	TOTAL
AP - GROUPE SCOLAIRE	6 800 000.00	3 400 000.00				10 200 000
AP - MEDIATHEQUE	504 000.00	1 236 000.00	2 150 000.00			3 890 000
AP - CENTRE SOCIAL	50 000.00	430 000.00				480 000
<b>TOTAL</b>	<b>7 354 000.00</b>	<b>5 066 000.00</b>	<b>2 150 000.00</b>			<b>14 570 000</b>

#### *Modifications proposées*

	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	TOTAL

<b>AP - GROUPE SCOLAIRE</b>	5 029 611.82	5 170 388.18				<b>10 200 000,00</b>
<b>AP - MEDIATHEQUE</b>	163 400.00	1 576 600.00	2 150 000.00			<b>3 890 000,00</b>
<b>AP - CENTRE SOCIAL</b>	10 776.00	469 224.00				<b>480 000,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 203 787.82</b>	<b>7 216 212.18</b>	<b>2 150 000,00</b>			<b>14 570 000,00</b>

Décide que les modifications des crédits de paiement seront inscrites au budget supplémentaire principal 2016 de la commune.

## **18. Inscription en non-valeur des créances irrécouvrables**

### **M. HENRY**

Le conseil municipal est appelé à approuver les états des produits irrécouvrables présentés par le receveur municipal pour les impayés des années 2009 à 2015, qui s'élèvent à 21 720,05 euros.

Il s'agit de recettes essentiellement de restauration scolaire, de centre de loisirs, du centre municipal de santé Henri Dret et de droits de voirie suite à l'octroi d'une autorisation d'occupation du domaine public.

La recette municipale a été contrainte de demander les admissions en non-valeur de ces montants, du fait de l'ancienneté des dettes, de la modicité des sommes ou encore de l'insolvabilité et de la disparition des redevables.

L'admission des non-valeurs n'éteint pas la dette des débiteurs. Elle constate seulement la probabilité de ne jamais recouvrer ces sommes. Il est proposé au conseil municipal d'approuver la liste présentée année par année, pour un montant global total de 21 720,05 euros.

### **Mme NIASME**

Il était question de 280 euros en 2009 pour six créances, versus 2 300 euros pour 47 créances en 2011, et 6 900 euros en 2015 pour 157 créances non recouvrées. En outre, pourquoi les créances n'ont-elles pas été recouvrées depuis 2009 ?

### **Mme la Maire**

En 2009, six créances pour un montant de 279 euros n'ont pas été recouvrées. Cela peut correspondre à des petites sommes dans le domaine de la restauration scolaire, du centre de loisirs ou du centre Henri Dret. Certaines personnes n'ont simplement pas pu payer.

À la demande de Mme la Trésorière, il convient de passer ces sommes en produits irrécouvrables. Sa requête porte également sur des périodes plus récentes. Pour autant, cela ne signifie pas que nous ne tenterons pas, comme nous l'avons fait en 2009, de recouvrer les sommes qui n'ont pas été versées.

### **Mme NIASME**

Ces éléments sont révélateurs des difficultés que rencontrent nos administrés.

### **M. HENRY**

Je vous renvoie aux précédents conseils municipaux. Régulièrement, nous passons ce type d'opérations portant sur les cinq, six ou sept dernières années. La trésorière demeure



décisionnaire quant aux opérations non recouvrées. Il en subsiste six pour 2009, mais nous en avons d'ores et déjà passé une dizaine ou davantage.

La progression est en réalité non mesurable. Nous présentons en fait les éléments avancés par la trésorière, conformément à sa requête. Il n'existe aucune progression logique, sauf à analyser tous les conseils ayant porté sur les non-valeurs pour réaliser un cumul.

#### **Mme NIASME**

Il est logique d'inscrire ces éléments dans la comptabilité. Le principe est similaire à celui d'une entreprise. Cela étant, je partage ici une inquiétude.

#### **M. HENRY**

Les éléments présentés ce jour affichent effectivement une progression. Cela dit, pour l'année 2009, il n'est pas question de six créances, mais de davantage. Il s'agit là des éléments admis au conseil municipal du jour à la demande de la trésorière.

**Le conseil municipal,**

**Par 30 voix pour,**

**Jean-Paul ESPINAR et Jocelyne LAVOCAT s'étant abstenus,**

Approuve la présente liste des titres admis en non-valeur pour un montant global de 21 720,05 €.

<b>Exercice</b>	<b>Nombre de créances</b>	<b>Montant</b>
2009	6	279,65 €
2010	15	360,35 €
2011	47	2 374,10 €
2012	85	2 990,93 €
2013	81	3 106,79 €
2014	125	5 708,03 €
2015	157	6 900,20 €
<b>Total</b>	<b>516</b>	<b>21 720,05 €</b>

<b>Motifs de présentation</b>	<b>Nombre de créances</b>	<b>Montant</b>
Combinaison infructueuse d'actes	158	6 419,53 €
PV perquisition et demande de renseignement négative	106	1 987,02 €
Surendettement et décision d'effacement de la dette	221	12 425,79 €
Dette inférieure au seuil de poursuite	31	887,71 €
<b>Total</b>	<b>516</b>	<b>21 720,05 €</b>

Prend en compte la dépense correspondante au budget de l'exercice en cours.

## **19. Autorisation donnée à la Maire de signer le protocole transactionnel entre la ville, la SFIL et la CAFFIL portant sécurisation juridique des contrats de refinancement d'emprunts structurés**

### **M. HENRY**

L'État prend en charge par des subventions les villes qui agissent pour solutionner leurs emprunts toxiques. Villeneuve-Saint-Georges en fait partie et a négocié deux emprunts toxiques. L'État propose d'apporter une subvention de 179 155 euros.

L'aide est assujettie à la signature d'une convention tripartite entre la ville, la caisse de la ville, et la société française de financement local. La convention porte sur la sécurisation juridique des contrats de refinancement faisant l'objet de l'aide obtenue par le fonds de soutien.

Ce protocole transactionnel est par ailleurs requis par la loi de finances pour 2014, modifiée par la loi du 7 août 2015 et par le décret 2014-444 du 29 avril 2014, modifié par le décret du 4 juin 2015 afin de déposer une demande d'aide de fonds de soutien aux collectivités territoriales et établissements publics locaux ayant contracté des produits structurés.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'approuver ce protocole transactionnel entre la ville, la SFIL et la CAFFIL.

### **Le conseil municipal,**

#### **Par 31 voix pour,**

**Kristell NIASME s'étant abstenue,**

Approuve le protocole transactionnel entre la Ville, la SFIL et la CAFFIL.

Autorise la Maire à signer ledit protocole.

## **20. Modification des tarifs communaux pour l'année 2016-2017**

### **M. HENRY**

Il s'agit de fixer les tarifs municipaux relatifs aux diverses activités et prestations : périscolaire, restauration, etc. Les tarifs sont déterminés de façon à protéger les Villeneuvois les plus modestes, avec l'application, notamment, du quotient familial pour les activités périscolaires.

Les tarifs se fondent en outre sur les coûts des prestations concernées de façon à garantir les moyens d'un service de qualité. Les évolutions proposées chaque année visent à prendre en compte la progression du coût des prestations concernées, du fait de l'inflation notamment.

Elles cherchent également à rendre certains tarifs plus lisibles et plus cohérents. Certaines évolutions visent, enfin, à rendre les tarifs plus incitatifs ou dissuasifs.

Vous disposez de l'étalement correspondant aux tranches du quotient familial dont la tranche 1 est la plus basse. Cette dernière n'augmente pas afin de protéger les populations les plus fragiles. Certains tarifs n'augmentent pas pour d'autres objectifs, comme le fait de permettre au plus grand nombre de profiter des dispositions.

De nouveaux tarifs sont par ailleurs mis en place, notamment pour ce qui concerne les séjours jeunesse d'envergure, correspondants à des projets particuliers (Pass création théâtre municipal).

Généralement, en agissant sur les tarifs, nous tentons de mettre en place une augmentation relativement faible, correspondant au coût de la vie – voire moins – pour les Villeneuvois, et d'augmenter davantage les tarifs pour ce qui concerne les prestations externes – non villeneuvois.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de fixer conformément aux tableaux annexés les tarifs et redevances des services communaux.

**M. BIYIK**

Pour les prochains débats, pourriez-vous inclure les années afin que nous puissions voir les évolutions des tarifs ?

**M. HENRY**

Ces éléments figurent dans les dossiers relatifs aux années précédentes.

**M. BIYIK**

Certes, mais mentionner ces points sur deux colonnes permettrait une meilleure visibilité des évolutions.

**M. HENRY**

Ces chiffres sont évoqués en commission des finances.

**M. BIYIK**

Nous nous rendrons aux commissions lorsqu'elles seront organisées après 17 heures et ne dureront pas dix minutes.

**M. HENRY**

Leur durée varie en fonction du nombre de présents.

**Mme MARIE de FICQUELMONT**

Nous observons une augmentation des tarifs, et je m'y oppose. Il subsiste d'ores et déjà de nombreux impayés et une augmentation des impôts locaux.

**Mme la Maire**

Nous n'avons pas augmenté les tarifs pour les familles à pouvoir d'achat modeste.

**Le conseil municipal,**

**Par 29 voix pour,**

**Anastasia MARIE DE FICQUELMONT ayant voté contre,  
Jean-Paul ESPINAR et Jocelyne LAVOCAT s'étant abstenus,**

Fixe, conformément aux tableaux annexés, les tarifs et redevances des services communaux.

## **21. Répartition des subventions de fonctionnement et exceptionnelles aux associations locales pour 2016**

### **M. PILATTE**

Comme chaque année, nous sommes invités à statuer sur la répartition des subventions de fonctionnement et des subventions exceptionnelles aux associations pour l'année 2016.

Le budget 2016 a prévu une enveloppe de 280 000 euros pour les subventions de fonctionnement aux associations locales, qui se répartissent comme tel : 250 000 euros sont répartis ce jour et une enveloppe de 25 000 euros permet de répondre aux demandes exceptionnelles émanant des associations en cours d'année. À noter qu'une enveloppe de 5 000 euros est réservée à des actions dans le cadre de l'égalité hommes/femmes.

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer ces subventions selon les propositions de montant annexées dans le tableau joint à la délibération.

Par ailleurs, plusieurs associations nous ont déjà sollicités pour des subventions exceptionnelles. Ainsi, le club de football FCCV participera à un tournoi international à Barcelone au mois de mai 2016. Il sollicite une aide exceptionnelle pour couvrir les frais de déplacement d'un montant de 4 000 euros.

De même, le 19 juin 2016, la ville organise la Fête de la Musique et souhaite mettre l'accent sur une grande animation déambulatoire, reliant le Quartier Nord au centre-ville. L'association Tropikana propose plusieurs groupes carnavalesques, et demande un soutien financier exceptionnel pour les dépenses liées à la fabrication des costumes, des accessoires, et les cachets des différents musiciens qui participeront au Carnaval pour un montant de 5 000 euros.

Enfin, l'association de cyclisme Team 94 organise des stages de préparation pour ses adhérents et participe à des compétitions locales, nationales et internationales. Team 94 a l'honneur de compter dans ses effectifs des compétiteurs de niveau national, certains ayant même été sélectionnés aux championnats d'Europe ou aux Jeux olympiques de la Jeunesse, et ont obtenu des médailles. Team 94 sollicite la ville pour un soutien financier exceptionnel afin d'assurer des déplacements par la location d'un véhicule utilitaire pour un montant de 3 000 euros.

Il est donc proposé d'attribuer au titre de l'exercice 2016 les subventions de fonctionnement figurant au tableau ci-annexé, et les subventions exceptionnelles susmentionnées, soit 4 000 euros pour le FCCV, 5 000 euros pour Tropikana, et 3 000 euros pour Team 94.

Le montant total attribué s'élève à 244 870 euros. Un certain nombre d'associations n'ont pas encore transmis leur dossier de demande de subvention.

**Le conseil municipal,**

**Pour l'ensemble des associations sauf « Jeunesse sportive Bois Matar » et « Les amis des Vignes »**

**Par 30 voix pour,**

**Jean-Paul ESPINAR et Jocelyne LAVOCAT s'étant abstenus,**

**Pour l'association « Jeunesse sportive Bois Matar »**

**Par 29 voix pour,**

**Jean-Paul ESPINAR et Jocelyne LAVOCAT s'étant abstenus,  
Omar CHERIGUENE n'ayant pas pris part au vote,**

**Pour l'association « Les amis des vignes »**

**Par 30 voix pour,**

**Jean-Paul ESPINAR s'étant abstenu,  
Jocelyne LAVOCAT n'ayant pas pris part au vote,**

Attribue, au titre de l'exercice 2016, les subventions de fonctionnement figurant dans le tableau ci-annexé.

**Par 30 voix pour,**

**Jean-Paul ESPINAR et Jocelyne LAVOCAT s'étant abstenus,**

Attribue les subventions exceptionnelles suivantes :

- 4000 € à l'association de football FCCV;
- 5000 € à l'association Tropikana;
- 3000 € à l'association Team 94.

**22. Répartition des subventions départementales aux associations sportives pour 2016**

**M.BELVA**

Les associations sportives participent activement à l'animation de la commune. Les résultats prestigieux et les récompenses qu'elles obtiennent ces dernières années lors de différentes compétitions sont l'illustration évidente d'un travail sérieux et dévoué mené par les bénévoles et les dirigeants pour les jeunes villeneuvois.

La ville soutient activement ces associations pour l'attribution de subventions de fonctionnement et exceptionnelles. Le conseil départemental du Val-de-Marne soutient le développement de la pratique sportive, notamment à travers le dispositif d'aide intitulé « 0,40 centime par habitant » à destination des clubs et des associations sportives.

L'enveloppe attribuée aux associations villeneuvoises pour 2016 est de 13 120,80 euros. Il appartient donc au conseil municipal de se prononcer sur la répartition des fonds attribués par le département du Val-de-Marne aux associations sportives.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'attribuer au titre de l'exercice 2016 des subventions départementales aux associations sportives figurant dans le tableau annexé, de dire que les crédits correspondants sont ouverts à la nature 6574 et d'autoriser Mme la Maire à signer les conventions nécessaires.

**Le conseil municipal,**

**Par 27 voix pour,**

**Jean-Paul ESPINAR et Jocelyne LAVOCAT s'étant abstenus,**

Attribue, au titre de l'exercice 2016, les subventions départementales aux associations sportives figurant dans le tableau.

Autorise la Maire à signer les conventions nécessaires.

### **M. BELVA**

Je tiens à préciser que Team 94 a été retenu le 22 mai pour organiser les championnats d'Ile-de-France de cyclisme. Au total, 600 cadets juniors seront présents pour les championnats d'Ile-de-France à Villeneuve-Saint-Georges.

### **Mme la Maire**

Signalons également le rôle de Team 94 dans l'initiative du conseil municipal des enfants, à savoir la balade à vélo pour laquelle j'ai donné le départ. À noter une belle participation. Le président de l'association a particulièrement œuvré pour sécuriser tous les vélos avant le départ. Il a apporté tout son soutien technique.

### **22. Demandes de subvention pour le projet « 30 à Rio »**

### **Mme BARDEAUX**

Depuis le début de ce mandat, nous avons créé un dispositif jeunesse « 2014-2020 : parcours de réussite des jeunes ». Dans ce cadre, chaque année, nous valorisons une thématique particulière d'engagement des jeunes au sein de la ville.

En 2014-2015, nous nous étions axés sur la question de la réussite scolaire en engageant un travail de lutte contre le décrochage et pour l'accompagnement des jeunes à la réussite à l'école.

Cette année, nous avons engagé un travail sur les engagements et les citoyennetés des jeunes. Dans ce contexte, avec le Café des jeunes et la commission jeunesse, nous avons travaillé à un projet global, dont le séjour à Rio constitue un point d'étape, démarré en février à Villeneuve et prenant fin en novembre.

La note de présentation de ce projet vise à solliciter un certain nombre de subventions qui permettront de financer l'ensemble du séjour à Rio. Le voyage s'inscrit dans des démarches particulières avec les jeunes concernés. La semaine prochaine se tiendront deux rencontres avec les enfants de 8 à 14 ans sous le format de mini Olympiades au stade Mandela et au gymnase Jean Moulin.

Les jeunes concernés par le Festival de l'eau tiendront un stand sur lequel ils pourront exposer leur démarche de candidat. En outre, une action est menée avec une ONG de Rio pour travailler avec des jeunes de favelas que les jeunes villeneuvois rencontreront sur place.

Un travail est par ailleurs réalisé avec le conservatoire municipal et le théâtre. Une action de lien sera menée dans les maisons de quartier durant l'été avec les jeunes présents sur place (correspondances, témoignages).

Le projet incorpore un temps de court métrage. Les jeunes partant en séjour suivent une formation court métrage et réaliseront un documentaire qu'ils ont commencé à mettre en œuvre, qu'ils poursuivront sur place et qu'ils rendront au mois de novembre.

Je tiens à remercier le service jeunesse, qui a fortement travaillé à ce projet, ainsi que le service des sports. C'est la première fois que nous menons de concert un projet d'une telle envergure. Nous avons également œuvré avec le service culturel et le CCAS. Les jeunes ont pris une part importante dans la réalisation de ce projet.

Aussi, si vous pensez que les propositions formulées dans la note de présentation ne sont pas suffisamment détaillées, c'est aussi parce que les jeunes sont sélectionnés depuis dix jours seulement, et qu'il convenait de leur laisser une marge de manœuvre pour construire plus en profondeur leur séjour à Rio.

Je me réjouis que Villeneuve-Saint-Georges s'inscrive pour la première fois dans un projet international d'envergure. Depuis un certain temps, dans le Val-de-Marne, des communes font partir des jeunes d'après des initiatives de cette ampleur. À Villeneuve, cela n'avait jamais été le cas.

Lorsque nous avons initié le projet, Sylvie et moi-même pensions que nous nous lancions là dans un « pari fou ». Cela est effectivement le cas, mais au regard des 52 candidatures déposées et de l'engouement visible dans les quartiers, cela était positif. De nombreuses personnes se montrent intriguées et ravies.

À noter un portage médiatique intéressant. Il convient de citer Le Parisien, y compris Val-de-Marne, qui s'intéresse particulièrement au projet et joue d'une certaine manière un rôle de partenaire en lien avec la thématique journalistique portée dans le projet. Quentin LAURENT, le journaliste qui nous suit, a d'ores et déjà proposé de rencontrer les jeunes pour les accompagner.

Par ailleurs, M6 qui sera présente au moment des Jeux olympiques, propose de faire un reportage de trois jours avec les jeunes de Villeneuve. En somme, nous observons une véritable reconnaissance de l'action menée à Villeneuve. Ne boudons pas notre plaisir.

#### **Mme la Maire**

Merci à toi, Elsa, pour ton investissement sur la jeunesse en général eu par rapport à cette initiative en particulier, dont nous pouvons être fiers. Il existe un réel contenu, ne serait-ce que pour être sélectionné. Le projet conduit à un enrichissement fort.

#### **Mme PEYNOT**

Le coût de ce magnifique projet, jamais présenté en conseil municipal, n'est pas évoqué.

#### **Mme BARDEAUX**

Tout d'abord, Mme PEYNOT, je me réjouis d'entendre votre voix. Cela évite d'avoir des échanges derrière nos claviers d'ordinateurs. Nous avons d'ores et déjà échangé sur le coût de ce projet.

#### **Mme PEYNOT**

Certes, mais ce n'est pas Facebook qui régit les dispositions municipales.

#### **Mme BARDEAUX**

J'en conviens, et notre démarche s'avère tout à fait transparente. Seulement, Facebook demeure un outil public. Je répéterai donc des éléments déjà mentionnés sur Facebook. En outre, M. GAUDIN était présent lors de la commission municipale qui s'est tenue il y a quinze jours. Il pouvait interroger sur le sujet.

Enfin, le projet n'est jamais passé en conseil municipal, car la part de la ville ne modifie en rien les séjours habituels compris dans le budget global du service jeunesse. En effet, une ligne budgétaire dans le service jeunesse inscrit les séjours effectués depuis 19 ans, date de

création du service. En conséquence, le séjour à Rio en tant que tel ne coûte pas un euro supplémentaire que les séjours habituels.

**Mme PEYNOT**

Cela signifie que vous supprimez d'autres séjours qui auraient normalement dû être à l'ordre du jour.

**Mme BARDEAUX**

Nous avons effectivement supprimé deux séjours au ski devant respectivement se tenir en février et avril, et impactant vingt jeunes au total. Cela permet à un nombre de jeunes supplémentaires de partir à Rio. Ce choix a été porté par la commission jeunesse et validé par le Café des Jeunes. La commission jeunesse compte théoriquement des représentants de l'opposition.

S'agissant de la participation de la ville pour les séjours, il est question de 59 000 euros, conformément à l'enveloppe habituelle d'une partie des séjours ; l'enveloppe globale avoisinant généralement 100 000 euros. La participation des familles s'élève à 9 100 euros, soit 350 euros par famille.

La délibération pour laquelle vous êtes sollicités ce jour permettra d'obtenir des demandes de subventions par nos partenaires (conseil régional, départemental, etc.). Nous avons également mené des démarches auprès de partenaires privés, comme ADP. La CAF s'est d'ores et déjà engagée à hauteur de 12 000 euros. En conséquence, le total pour le voyage s'élève à 91 100 euros.

**Mme PEYNOT**

Je trouve cette somme excessive. Il s'agit d'un très beau projet cela est vrai mais je ne pense pas que la ville ait les moyens de se lancer dans un projet d'une telle ampleur. Lors du point 18, nous avons évoqué le nombre croissant de familles en grande difficulté. Les impôts augmentent. La diminution considérable des dotations de l'État a été évoquée. Pour autant, on investit 90 000 euros dans un séjour de dix jours. Cela semble exorbitant.

**M. THIBERVILLE**

Je tiens à saluer ce projet, qui, précisément, ne consiste pas en un séjour pour 30 jeunes. Il va bien au-delà. Pour porter attention à ce qui est écrit dans la note et à ce qu'Elsa a rappelé, le projet va rejaillir sur l'ensemble de la ville grâce aux nombreuses initiatives décrites. Outre l'expérience que vivront les 30 jeunes concernés, il convient d'évoquer le partage du projet, dans sa préparation, les rencontres et contacts noués sur place, et sa restitution.

Je voterai cette délibération avec enthousiasme. Je tiens à remercier particulièrement Elsa, l'ensemble du service jeunesse, ainsi que les jeunes qui se sont impliqués dans le projet qu'ils partent ou non. Il s'agit bel et bien d'un projet collectif, allant au-delà du voyage lui-même.

Certains tiennent peut-être un discours misérabiliste, estimant que les jeunes de Villeneuve-Saint-Georges ne méritent pas de se rendre à Rio, mais nous pensons au contraire que toutes les conditions doivent être réunies pour que des jeunes issus de conditions modestes, et vivant à Villeneuve-Saint-Georges puissent participer à ce type de fête internationale, qui représente une rencontre entre les peuples.



**Mme BARDEAUX**

À noter que le théâtre a réuni plus de 200 personnes le 13 février lors de l'ouverture du projet et de la soirée spécialement dédiée au Brésil. Au total, 52 jeunes ont proposé leur candidature. En outre, deux fois 150 jeunes sont déjà préinscrits pour les minis Olympiades qui se tiendront la semaine prochaine. Plusieurs centaines de personnes sont attendues pour le carnaval Tropikana.

Durant l'été, nous attendons plusieurs centaines de jeunes au sein des cinq structures jeunesse que compte la ville. Le rendu du voyage s'inscrira dans « la semaine de la banlieue », en cours de construction. Cette manifestation vise à faire travailler plusieurs milliers de Villeneuvois sur l'image de la banlieue.

En somme, on comprend qu'il n'est pas uniquement question de faire partir 30 jeunes à Rio. Le projet est plus large, et vise une cohésion intergénérationnelle, dans le cadre de projets locaux et internationaux.

Ainsi que je l'ai précisé, un des fils conducteurs de la ville demeure le droit aux vacances et aux loisirs. Cependant, le projet a été mis en œuvre dans une dimension plus large. Il implique toutes les générations, et tous les quartiers sont représentés parmi les jeunes qui partiront à Rio. Nous n'avons nullement fait « du bricolage » ou plaisir à 20 jeunes.

Le projet impacte 2 000 à 3 000 personnes. Il nous est rappelé que rêver constitue le moteur de la société, et qu'il faut croire en des choses qui paraissent impossibles et se donner les moyens d'y parvenir. Le projet de Rio est une des plus belles démonstrations de cette philosophie.

**Mme PEYNOT**

Je confirme qu'il s'agit d'un très beau projet, mais j'estime qu'il ne s'inscrit pas dans la période de crise que nous vivons. Il existe trop de problèmes dans la ville. Il serait plus pertinent d'utiliser cette somme pour aider les jeunes à suivre des formations qui donneront lieu à des emplois. On les fait rêver et on les envoie en vacances. Mais après ?

**Mme BARDEAUX**

L'un n'empêche pas l'autre. De plus, il n'est pas question de vacances.

**M. BIYIK**

Je souhaite savoir si le prix est fixe, qu'importe la participation. Vous n'avez pas répondu à cette question sur Facebook.

**Mme BARDEAUX**

Le débat public ne doit pas toujours être mené sur Facebook. Des éléments importants doivent être évoqués en conseil municipal. À date, tous nos séjours sont à prix fixe : 180 euros pour un séjour type, comme le voyage en Grèce au mois de juillet. En l'occurrence, il est question de 350 euros.

Le séjour d'envergure visant à être travaillé chaque année, j'ai demandé à ce que le service prenne en compte des quotients familiaux afin de faire partir de manière plus équitable des jeunes en grande situation de précarité, et que d'autres jeunes pouvant partir à des tarifs plus élevés soient intégrés au voyage. Sans doute ce système sera-t-il mis en place l'année prochaine.

### **Mme MARIE de FICQUELMONT**

Je souhaite connaître les critères pour lesquels les jeunes ont été choisis. Qui les accompagnera ?

### **Mme BARDEAUX**

Ce point a longuement été traité avec M. GAUDIN lors de la commission jeunesse. À l'instar de la bourse de Kery James, nous avons demandé aux jeunes de rédiger une lettre de motivation ou une petite vidéo afin qu'ils expliquent comment ils s'inscrivaient dans le projet global – et non uniquement Rio.

Ensuite, les 52 jeunes ont été reçus par les animateurs du service jeunesse afin de démontrer leur motivation sur l'ensemble de l'initiative, et non là encore sur le voyage uniquement. Deux candidats ont été rejetés d'office, car ils dépassaient l'âge de 25 ans. Nous avons travaillé à la parité, en sélectionnant 13 filles et 13 garçons des cinq quartiers de la ville. Deux tiers des jeunes ne sont jamais partis avec le service jeunesse, un tiers de jeunes est déjà parti.

Les critères principaux concernaient l'âge, la possibilité de disposer d'une représentation géographique de la ville homogène, et principalement la motivation des jeunes sur l'ensemble du projet.

Les animateurs du service jeunesse ont réalisé les premières sélections en commission jeunesse. J'ai en effet souhaité que la validation soit effectuée dans cette commission, car l'opposition est présente au sein de cette dernière. La commission a validé les 26 jeunes qui partent à Rio.

Les animateurs du SMJ sont intervenus avec une liste retravaillée de 32 noms de jeunes, laquelle liste a été affinée durant deux heures pour parvenir à 26 personnes.

Les quatre encadrants qui les accompagnent sont quatre animateurs du service jeunesse affichant une solide expérience de séjours. Il y aura une animatrice encadrante, disposant de tous les diplômes nécessaires à l'encadrement, et trois animateurs, venant du PIJ pôle artistique et culturel, une responsable de structure et la référente du pôle participation des jeunes. Aucun élu ne participe au voyage.

### **Le conseil municipal,**

**Par 25 voix pour,**

**Pierre MAILLOCHON (pour son compte et celui de Philippe GAUDIN), Marie-Christine PEYNOT (pour son compte et celui de Michel FAÏSSE) et Anastasia MARIE DE FICQUELMONT ayant voté contre,**  
**Jean-Paul ESPINAR et Jocelyne LAVOCAT s'étant abstenus,**

Sollicite les subventions les plus élevées possible auprès du Conseil régional d'Île-de-France, du Conseil départemental du Val-de-Marne, de l'État, du Centre national de développement du sport, des fédérations sportives, des fondations et de tout autre financeur potentiel.

Autorise la Maire à signer toute convention et tout document administratif et financier relatif au projet.

**24. Médiathèque rue de Paris : demande de subvention auprès de la réserve parlementaire pour les travaux d'aménagement du bâtiment et pour l'acquisition de documents.**

**M. HENRY**

Je ne reviendrai pas sur l'utilité de la construction de la médiathèque. Néanmoins, nous effectuons de multiples sollicitations pour obtenir des subventions. La DRAC sera sollicitée pour obtenir une subvention à hauteur de 480 000 euros, le conseil régional d'Ile-de-France et le conseil départemental du Val-de-Marne ont également été sollicités en 2014 afin d'obtenir un cofinancement pour respectivement 637 800 euros et 500 000 euros. L'ensemble de ces cofinancements et financements sont sollicités pour limiter les frais de la ville.

Pour limiter davantage encore les sommes engagées par la commune, nous avons sollicité des réserves parlementaires. Aussi, pour la construction de la médiathèque, nous avons sollicité une partie de la réserve de M. Roger-Gérard SCHWARTZENBERG, qui a proposé par courrier en date du 11 janvier 2016 l'octroi de 20 000 euros au titre de sa réserve parlementaire.

Pour ce qui concerne l'acquisition de matériels équipant la médiathèque – 222 172 euros – nous avons sollicité la DRAC, ainsi que la réserve de Mme Laurence COHEN, sénatrice du Val-de-Marne, à hauteur de 15 000 euros. Nous avons obtenu une réponse favorable.

Il est demandé au conseil municipal de valider la sollicitation des deux réserves parlementaires susmentionnées pour l'acquisition de documents pour la future médiathèque.

**Mme NIASME**

Je souhaite formuler une remarque sur la réserve parlementaire sollicitée auprès de Roger-Gérard SCHWARZENBERG à hauteur de 20 000 euros. Il convient de relire la délibération : « (...) *en vue de la réalisation d'une médiathèque en centre-ville.* » Il s'agit de la création d'un équipement et d'une infrastructure. Or, il apparaît qu'il est interdit de solliciter une réserve parlementaire pour un équipement déjà avancé dans sa construction. Il serait dommageable d'avoir à rembourser cette somme s'il s'agit effectivement d'une erreur.

**Mme la Maire**

Il ne s'agit nullement d'une erreur. Cette somme est dédiée à un investissement.

**Mme NIASME**

Des erreurs de gestion sont d'ores et déjà intervenues par le passé, si bien qu'il s'est avéré nécessaire de reconstruire une école.

**Mme la Maire**

Il ne s'est pas agi d'une erreur de gestion, mais d'une faillite d'entreprise. Je vous invite à faire preuve d'honnêteté et de hauteur.

**Mme NIASME**

On sollicite des fonds pour les équipements, mais je m'interroge quant aux frais de fonctionnement de cette infrastructure. Comment la ferons-nous vivre dans le temps ?

**M. HENRY**

Le bâti comme le fonctionnement ont d'ores et déjà été traités dans le cadre de précédents conseils municipaux. En l'occurrence, il est uniquement question de réserves parlementaires. Nous ne reviendrons pas sur tous les sujets pour lesquels vous avez été absente.

**Mme NIASME**

Les frais de fonctionnement seront donc obtenus grâce à des subventions, c'est cela ?

**Mme la Maire**

Il convient de rappeler que nous fermons la médiathèque Balzac, trop exigüe et ne pouvant être rendue accessible. De fait, et eu égard à la nécessité de disposer d'un équipement à la hauteur des besoins, nous avons décidé de construire une médiathèque. Ce projet s'inscrit également dans le cadre de la revitalisation et de la redynamisation du centre ancien. La future médiathèque sera plus grande, et donnera lieu à l'acquisition de livres, à des emplois et à davantage de frais. Nous choisissons d'investir dans la culture au sein de la ville.

**Mme MARIE de FICQUELMONT**

J'ai porté en justice le projet de médiathèque. Cette dernière se construit en zone inondable et extrêmement polluée. Nous pouvons constater les infiltrations d'eau dans le souterrain menant à la gare.

**Mme la Maire**

Le projet ne se situe pas à la gare.

**Mme MARIE de FICQUELMONT**

Certes, mais il se trouve à moins de 200 mètres de la gare. Les frais de construction sont exorbitants et les fonds ne suffiront pas à les couvrir. Le financement sollicité dans le cadre des réserves parlementaires couvre à peine 2 % du financement total permettant de construire le rez-de-chaussée. L'année passée, vous aviez d'ores et déjà demandé 25 000 euros à M. SCHWARZENBERG. Ces financements, modiques, ne permettront pas la construction raisonnable du projet.

**Mme la Maire**

Vous reconnaissez donc l'existence de subventions. Le texte fait état de 637 800 euros.

**Mme MARIE de FICQUELMONT**

Il est précisé que vous avez sollicité ces sommes. Mais les avez-vous finalement obtenues ?

**Mme la Maire**

Si les sommes sont aussi précisément mentionnées, cela suppose effectivement que nous en disposons. Je m'adresse au public : nous avons obtenu 637 800 euros du conseil régional, 500 000 euros du conseil départemental. Nous avons sollicité la DRAC pour 480 000 euros. Il est évident que les réserves parlementaires paraissent moindres, mais elles demeurent pertinentes pour le projet. Il n'est pas question de 40 000 euros au total, mais de plus de 1,6 million d'euros.

**Mme MARIE de FICQUELMONT**

Il convient de prendre en compte les frais de fonctionnement dans le cadre de ce projet étant entendu qu'il s'agit d'une zone inondable. Stocker des archives et des livres dans une zone inondable qui subit les infiltrations d'eau de Seine entraînera des frais de remplacement des banques de données bibliothécaires.

**Mme la Maire**

Là n'est pas le sujet. Cela n'est pas sérieux. Nos aménageurs sont LinkCity et Bouygues. Ils n'investiraient très probablement pas dans un projet peu fiable.

**Mme PEYNOT**

Ce n'est pas réellement la médiathèque qui pose problème, mais davantage les logements sociaux qui seront installés au-dessus. Les pauvres habitants disposeront de balcons donnant sur la nationale 6 et seront face à l'usine Seveso.

**Mme la Maire**

Pour avoir eu la chance d'effectuer une visite de chantier, je peux assurer que les habitants ne seront pas déçus. Les bâtiments présentent une très belle vue sur la rue de Paris, qui comporte un charme réel, même s'il mérite d'être retravaillé. À l'arrière, l'architecte a travaillé à un système de coursives. Toutes les pièces de vie donneront sur la rue de Paris. Tout a été extrêmement bien travaillé.

**Mme NIASME**

Vous avez déclaré dans le magazine des maires que vous mettiez en valeur le patrimoine paysager et urbain. Je souhaite savoir en quoi cela est le cas dans le centre-ville, dans la mesure où vous construisez du béton.

**Mme la Maire**

Absolument. Un jardin sera même installé au milieu du bâtiment.

**Le conseil municipal,****Par 24 voix pour,**

**Anastasia MARIE DE FICQUELMONT, Pierre MAILLOCHON (pour son compte et celui de Philippe GAUDIN), Marie-Christine PEYNOT (pour son compte et celui de Michel FAÏSSE) ayant voté contre,**

**Jean-Paul ESPINAR, Jocelyne LAVOCAT et Kristell NIASME s'étant abstenus**

Sollicite auprès de la réserve parlementaire de M. Roger-Gérard Schwartzberg une subvention d'un montant de 20 000 € en vue de la réalisation d'une médiathèque en centre-ville.

Sollicite auprès de la réserve parlementaire de Madame Laurence Cohen, sénatrice du Val-de-Marne, une subvention d'un montant de 15 000 € en vue de l'acquisition de documents pour la future médiathèque rue de Paris.

Autorise la Maire à signer tous les documents administratifs et financiers relatifs à cette demande de subvention.

**25. Autorisation de demande de subvention auprès du Conseil départemental du Val-de-Marne pour le fonctionnement du théâtre****Mme GAYE**

Le partenariat entre le théâtre municipal et le conseil départemental existe depuis longtemps. En 2014 et en 2015, le conseil départemental a ainsi attribué une subvention de fonctionnement de 5 000 euros au Sud-Est théâtre. La ville sollicite à nouveau la subvention la plus élevée possible de la part du département afin de soutenir le fonctionnement de cet équipement culturel incontournable de la ville.

Je vous propose de solliciter auprès du conseil départemental du Val-de-Marne la subvention la plus élevée possible d'aide à l'activité pour les théâtres de ville, afin d'améliorer le fonctionnement du théâtre municipal, d'autoriser Mme la Maire à signer tous les documents

administratifs et financiers relatifs à cette demande de subvention, et de dire que les recettes seront imputées au budget de l'exercice 2016.

**Le conseil municipal,**

**À l'unanimité des membres présents et représentés,**

Sollicite auprès du Conseil départemental du Val-de-Marne la subvention la plus élevée possible d'aide à l'activité pour les théâtres de ville, afin d'améliorer le fonctionnement du théâtre municipal.

Autorise la Maire à signer tous les documents administratifs et financiers relatifs à cette demande de subvention.

<b>VŒUX</b>
-------------

**Présentés par le groupe Front de Gauche :**

- **On vaut mieux que ça**

**M. BEN YAKHLEF**

« Considérant que le droit du travail cadre la vie de millions de citoyens, salariés voire employeurs,

Considérant que de plus en plus de familles villeneuvoises vivent sous le seuil des bas revenus : 15 % des actifs de 15 à 64 ans sont demandeurs d'emploi. Le chômage ne cesse de croître, entraînant des conséquences désastreuses pour le lien social et le vivre ensemble, et renvoie directement aux compétences sociales communales,

Considérant que tout ce qui concerne l'avenir des travailleurs et travailleuses nous intéresse, et tout ce qui met à mal leur protection a besoin d'être contesté, et que notre ville ouvrière accueille avec fierté un tribunal des Prud'hommes,

Considérant que la pétition « Loi du travail : non merci ! » a recueilli plus de 1,3 million de signatures dans toute la France, dont plusieurs centaines de Villeneuvois, pour demander le retrait de ce texte,

Considérant les fortes mobilisations pour le retrait partagé par une vingtaine d'organisations de jeunesse et principales organisations syndicales (CGT, FO, SUD, FSU, UNEF),

Considérant que les effets de cette loi sur les habitants seront considérables, et qu'ils sont inscrits dans les recommandations faites à l'été 2015 à la France par la Commission européenne,

Considérant que cette commission succursale de l'ordo-libéralisme a une expertise certaine, comme le Medef, sur les gâchis sociaux et économiques en Italie, en Espagne, Allemagne, Grèce et Portugal, suite à la casse du Code du travail,

Considérant l'inversion de la hiérarchie des normes, l'augmentation du temps de travail, la flexibilité, la facilitation des licenciements économiques,

Considérant que le peuple français ne comprend ni n'admet qu'un gouvernement dit de gauche soit autant sensible aux arguments du Medef et de ses prédécesseurs au pouvoir, et soit aussi sourd aux revendications des salariés et de la jeunesse, elle, qui comme 95 % des salariés en France, n'a aucun compte *offshore* au Panama ou à Guernesey, mais subit déjà de plein fouet le dumping social et fiscal,

Considérant qu'il est temps d'en finir avec le mépris et la violence vis-à-vis d'une jeunesse qui croit encore à la mobilisation de jour comme de nuit, parce qu'elle ne sait principale victime du chômage, et craint de vivre plus précaire encore que les générations précédentes,

Le conseil municipal de Villeneuve-Saint-Georges demande au Président de la République de renoncer au projet actuel de refonte du Code du travail, et à l'inverse :

De proposer une réforme de progrès renforçant la garantie collective des salariés pour revenir à ses engagements de 2012, qui affirmaient que le coût du travail n'était pas le problème dans la lutte contre le chômage et ainsi, contre la campagne du Medef ;

De décider les conditions d'une amélioration du pouvoir d'achat des salariés et des retraités de sorte que l'économie puisse reprendre, seul moyen de favoriser les embauches ;

De mettre un terme à la politique d'austérité du gouvernement ainsi qu'au Pacte de responsabilité, qui permet aux entreprises d'engranger des profits tout en n'ayant pas d'objectivité d'embauche. »

**Mme NIASME**

Je voterai favorablement ce vœu, à condition que le syndicat UNSA – manifestement oublié – soit ajouté.

**M. THIBERVILLE**

L'UNSA ne fait pas partie des organisations souhaitant le retrait de la loi El Khomri.

**Mme NIASME**

L'UNSA demande la refonte de la loi et manifeste également. Aussi, pourquoi ne pas ajouter que l'UNSA est favorable à la refonte ? Dans la même logique que vous ne disposez pas du monopole du « social », vous n'avez pas le monopole du syndicalisme. Tous les syndicats ont le droit d'être présents.

**M. THIBERVILLE**

Cela n'est nullement lié avec le monopole du syndicalisme. Nous citons, là, les organisations qui sollicitent le retrait de la loi. Vous êtes dans le déni de la réalité.

**Le conseil municipal,**

**Par 24 voix pour,**

**Anastasia MARIE DE FICQUELMONT et Kristell NIASME s'étant abstenues,**

**Marema GAYE (pour son compte et celui de Charles KNOPFER), Sabah CABELLO SANCHEZ (pour son compte et celui de Laurent DUTHEIL), Jean-Paul ESPINAR et Jocelyne LAVOCAT n'ayant pas pris part au vote,**

Renonce au projet actuel de refonte du Code du travail, et à l'inverse, de proposer une réforme de progrès renforçant les garanties collectives des salariés,

Revient à ses engagements de 2012 qui affirmaient que le coût du travail n'était pas le problème dans la lutte contre le chômage et ainsi de contrer la campagne du MEDEF,

Décide de créer les conditions d'une amélioration du pouvoir d'achat des salariés et retraités de sorte que l'économie puisse reprendre, seul moyen de favoriser les embauches par les entreprises,

Met un terme à la politique d'austérité du gouvernement ainsi qu'au pacte de responsabilité (CICE) qui permet aux entreprises d'engranger des profits tout en n'ayant pas d'objectifs d'embauches.

**- Éradiquons les ghettos de riches**

**Mme DINNER**

« Considérant que le conseil régional d'Ile-de-France, présidé par Mme PECRESSE, a décidé de ne plus subventionner la construction de logements très sociaux PLAI, destinés aux personnes en difficulté dans les villes comptant plus de 30 % de logements sociaux,

Considérant que cette décision traduirait, d'après le vice-président du conseil régional en charge du logement, la volonté de « casser les ghettos » et de ne pas rajouter de la pauvreté à la pauvreté,

Considérant qu'en région Ile-de-France, plus de 70 % de la population est éligible au logement social,

Considérant qu'à Villeneuve, plus de 80 % des 3 000 demandeurs de logement peuvent prétendre à un logement très social,

Et considérant que face à la paupérisation d'un grand nombre de concitoyens, qui trouve son origine dans le chômage, la précarité et la dégradation des conditions de vie, il est plus que jamais nécessaire de construire de nombreux logements sociaux, abordables et de qualité,

Considérant qu'avec la crise dramatique du logement, le manque de logements accessibles, les inégalités territoriales dans la construction de logements sociaux, tout est fait pour exclure les familles les plus défavorisées,

Considérant que vouloir pénaliser et empêcher les villes qui construisent des logements sociaux de le faire est une absurdité tant sociale qu'urbaine,



Considérant que ce sont principalement les villes de la même famille politique que Mme PECRESSE, qui déroge à la solidarité nationale, 17 villes dans le Val-de-Marne, en ne construisant pas sur leur territoire les 25 % de logements sociaux imposés par la loi, et qu'elles sont nombreuses dans le Val-de-Marne,

Considérant que dans une liste de 36 communes par exemple qui ne respectent pas la loi, publiée en 2015, 24 sont gérées par la droite ou l'extrême droite et que nous en avons des exemples proches en Val-de-Marne,

Considérant que l'arrêt de ces subventions peut remettre en cause la capacité des villes qui construisent de répondre aux besoins de leur population et notamment les plus fragiles (étudiants, jeunes familles, personnes en situation de handicap),

Considérant que nous continuerons à nous opposer au processus d'exclusion et à faire en sorte que le développement de notre ville se fasse pour tous, et donc aussi par le logement public en éradiquant l'habitat insalubre qui gangrène le parc privé de notre commune,

Aussi, le conseil municipal de Villeneuve-Saint-Georges décide que notre ville :

Continuera de se battre avec force, conviction et détermination aux côtés des villes qui se mobilisent pour que ce droit fondamental qu'est le droit au logement soit une réalité pour tous, et s'oppose à la décision majoritaire votée par les groupes LR et FN de la région de ne plus subventionner la construction de logements PLAI, destinés aux personnes en difficulté dans les villes comptant plus de 30 % de logements sociaux,

Exige le retrait de ce plan dit de « lutte contre les ghettos sociaux » et des restrictions discriminatoires donnant accès aux fonds régionaux pour le logement très social,

Enfin, demande à l'État de supprimer la loi Boutin pour relever les plafonds d'accès au logement social, et assurer ainsi une meilleure mixité du salariat au sein du logement social, et de faire respecter fermement la loi SRU par l'ensemble des communes, notamment le seuil minimal de 25 % de logements sociaux.

Avec ce vœu, nous ne tournons pas le dos à la crise du logement et ses centaines de milliers de demandeurs de logement, qui vivent dans notre région. Nous ne pensons pas que l'aide à la construction de logements sociaux dans toutes les villes soit à réduire sous quelque prétexte que ce soit. La réponse publique ne doit pas défaillir pour assumer le droit au logement pour tous et partout.

Dans la région Ile-de-France, qui compte 500 000 demandeurs de logement et près de 950 000 mal-logés, le respect de ce droit fondamental doit être pris en compte partout.

Empêcher la réalisation d'un seul logement dans notre région, c'est faire perdurer le mal-logement, les marchands de sommeil, l'insalubrité ; c'est maintenir et soutenir la spéculation sur le foncier par la pénurie de logements au détriment de la jeunesse, des retraités, des familles.

Enfin, c'est aussi au détriment des petites entreprises, des PME et PMI et les petits commerces. »

**Mme NIASME**

Le terme « éradiquons les ghettos de riches » me paraît particulièrement fort. Je trouve dommage que nous nous trouvions une fois encore dans l'opposition forte droite/gauche.

En dehors de toutes les frontières politiques, madame ALTMAN, vous parlez de mes amitiés. En effet, nous devons à M. Didier GONZALES le PNRQAD, qui nous permet de rénover le centre-ville, indépendamment du fait que vous soyez maire de la commune et apparteniez à un autre bord.

Ainsi que vous le précisiez s'agissant des territoires, nous sommes capables de travailler en cohésion et en partenariat. Il convient de cesser de s'opposer systématiquement.

**Mme DINNER**

Vous indiquerez de fait à M. GONZALES que je défendrai volontiers son dossier s'il présente une demande de logement social.

**Mme NIASME**

Nous n'avons pas la même conception du logement social. À mon sens, le logement social est important. Le social n'est pas l'apanage de la gauche. Nous croyons également au social et à la réussite. Nous n'entretenons simplement pas la misère.

**Mme DINNER**

Vos propos sont insultants pour les personnes vivant en logement social.

**Mme la Maire**

En lien avec la décision de Mme PECRESSE, vous évoquez le PNRQAD. M. GONZALES a effectivement apporté son soutien. Au centre-ville, nous ne recensons aucun logement social. La construction de logements sociaux dans le centre-ville permettra d'améliorer la situation, et d'apporter de la qualité au centre ancien, alors même que l'insalubrité et la dégradation des bâtiments concernent actuellement le secteur privé.

Du fait de la décision prise par le conseil régional, aucun logement social ne sera subventionné à Villeneuve-Saint-Georges, dans la mesure où la ville recense 39 % de logements sociaux. Pourtant, je reste convaincue que les projets portés – particulièrement dans le cadre du PNRQAD – ne devraient pas être mis en cause par cette décision.

**Mme MARIE de FICQUELMONT**

Vous évoquez les ghettos de riches, mais vous créez des ghettos de pauvres. J'ai précisément soutenu Mme PECRESSE aux élections régionales à cause de cette proposition, consistant à ne plus subventionner la construction des logements PLAI. À l'époque, elle imaginait que cela concerne les villes comptant plus de 20 % de logements sociaux. Elle a finalement augmenté le taux, passant à un seuil de 30 %. Notre ville devient un ghetto de pauvres.

**Mme la Maire**

Dans le centre-ville, le ghetto est créé dans des logements uniquement privés, avec l'intervention de marchands de sommeil.

**Mme MARIE de FICQUELMONT**

Le PNRQAD devait précisément permettre de subventionner les propriétaires privés. Il s'agissait là d'un projet de rénovation. Vous souhaitez finalement créer davantage de

logements sociaux. Il s'agit là d'un problème majeur au sein de la ville, qui compte plus de 45 % de logement social.

**Mme la Maire**

Je vous invite à reprendre le dossier du PNRQAD.

**Mme MARIE de FICQUELMONT**

Nous avons d'ores et déjà débattu à ce propos au sein du conseil municipal. Dans la mesure où certains logements sont effectivement insalubres, nous aurions souhaité que des rénovations soient réalisées. Pour autant, il n'est pas question d'accorder cette enveloppe à des constructeurs pour mettre en place du logement social, alors même que ce dernier ne peut plus être financé. La ville dépassera prochainement le quota de 60 %.

**M. BOYER**

70 % des Franciliens sont admissibles au logement social. La France n'est pas un ghetto de pauvres. Interviennent ici les questions de salariat et de conditions sociales. Le logement social permet d'augmenter son pouvoir d'achat, de vivre dans des conditions d'habitat dignes. C'est là sens de tous nos projets. Cessez de mentir et de dégrader ce sujet.

Les familles de la rue de Paris reçues en permanence ne vivent pas en logement social. Elles demandent un accès à un logement social, car elles vivent dans des conditions indignes à des prix exorbitants.

**Mme la Maire**

Il est question de 900 euros pour 25 m<sup>2</sup> dans le privé.

**M. BIYIK**

S'agissant de la rue de Paris, une opération de restauration immobilière (ORI) était prévue. Une enquête publique a été menée au mois de décembre. Qu'en est-il finalement ?

**Mme la Maire**

Le dossier est en cours. La rue de Paris comptera différentes opérations : l'OPAH RU aidera à la réhabilitation. Je signe chaque semaine des aides avec l'ANAH pour aider à la réhabilitation des habitats. Ensuite, à noter un dispositif peu connu, le DC2I, qui permettra de restructurer très lourdement ce qui constitue un patrimoine que nous souhaitons sauvegarder.

Dans le cadre de la ZAC multisites, différents types de logements locatifs verront le jour : PLUS ou PLS. En effet, on évoque le logement social, mais il est question de logement locatif, présentant différentes possibilités de catégorie.

**M. BIYIK**

Que deviendra l'opération de ORI ?

**Mme la Maire**

Je vous tiendrai informés. ORI fait partie du dispositif, mais je ne peux fournir d'autres explications ce soir.

**Mme MARIE de FICQUELMONT**

Monsieur BOYER, vous parlez du logement social en général, et en dressez l'apologie. J'évoque en revanche le logement social à Villeneuve-Saint-Georges. Vous affirmez que je

dégrade le logement social, mais je pense que la ville compte trop de logements sociaux, lesquels pourraient être répartis ailleurs.

### **M. THIBERVILLE**

On nous oppose ici une vision misérabiliste du logement social. Historiquement, le logement social est dédié aux salariés. Nous indiquons que 70 % de la population est éligible au logement social, mais celle-ci est très largement composée de salariés.

La conception initiale a été dénaturée au fil du temps par des choix politiques. Imposer un surloyer dans le logement social entraîne le départ d'un certain nombre de catégories de personnes, qui ne peuvent conserver leur logement tant les coûts associés entament leur pouvoir d'achat. On déplore ensuite un manque de mixité.

Je ne suis pas responsable si des villes comme Saint-Maur, Saint-Maurice, ou Charenton ne construisent pas de logements sociaux. Il s'agit là de maires de droite. Le record est donné à Saint-Mandé, qui affiche 0,4 % de logement social.

La mesure de Mme PECRESSE, qui consiste à ne plus aider les PLAI dans les villes comptant un taux jugé trop élevé, permettra-t-elle de construire un logement supplémentaire dans les villes où il n'y a aucun logement social ? Absolument pas.

De fait, la loi Boutin (surloyer) et le fait que certains maires ne construisent pas de logement social contribuent à ghettoïser les riches d'une part, et les pauvres d'autre part. Telle est notre bataille, en termes de logement, pour des raisons de justice sociale.

### **Mme NIASME**

Je partage votre point de vue. Il convient de mener le combat à Saint-Maur et dans d'autres villes de droite. Je trouverais effectivement intéressant qu'il existe une forme de mixité. Nous n'établissons pas le procès du logement social, mais celui de la qualité des propositions formulées en termes de logement social et des conséquences qui y sont associées. On observe une dégradation du tissu économique et du niveau scolaire des communes, car nous « accumulons » les difficultés.

Il conviendrait que nous nous inscrivions dans une réelle mixité du logement, et non dans un ghetto de riches comme de pauvres.

### **Mme la Maire**

Votre propos est insensé. Je défends le logement social, car il apporte une aide nécessaire aux salariés notamment. Notre projet, sur l'ensemble de la ville, apportera davantage d'accessions à la propriété que de logements sociaux. Je vous invite à consulter le PLH. J'ai d'ailleurs agi ainsi conformément à une obligation. Si j'avais pu mettre en œuvre davantage de logements sociaux, je l'aurais totalement assumé.

### **Mme PEYNOT**

Je suis d'accord pour que l'on oblige les communes qui ne respectent pas les minimas à le faire. Néanmoins, reconnaissez que l'on devrait songer à imposer des plafonds dans certaines villes. Il est impossible d'afficher plus de 45 % de logements sociaux. Cela revient à entretenir la misère.

### **Mme DINNER**

Si pour vous le logement social est lié à la misère, cela sous-entend que vous avez une piètre opinion des Villeneuvois.

### **Mme la Maire**

Le centre-ville ne comporte aucun logement social. L'enquête réalisée au moment de l'élaboration du PNRQAD faisait apparaître que 40 % des familles vivent en dessous du seuil de pauvreté dans ledit centre-ville. Aussi, il est faux d'affirmer que le logement social apporte de la pauvreté. Cela n'est nullement lié.

### **Le conseil municipal,**

#### **Par 28 voix pour,**

**Anastasia MARIE de FICQUELMONT et Kristell NIASME ayant voté contre,  
Jean-Paul ESPINAR et Jocelyne LAVOCAT n'ayant pas pris part au vote,**

Décide que notre ville continuera de se battre avec force, conviction et détermination, aux côtés des villes qui se mobilisent, pour que ce droit fondamental qu'est le droit au logement soit une réalité pour tous.

S'oppose à la décision majoritaire votée par les groupes LR et FN de la région de ne plus subventionner la construction de logements PLAI (Prêt locatif aidé d'Insertion) destinés aux personnes en difficultés, dans les villes comptant plus de 30 % de logements sociaux, exige le retrait de ce plan dit de « Lutte contre les ghettos sociaux », et des restrictions discriminatoires donnant accès aux fonds régionaux pour le logement très social.

Demande à l'État de supprimer la loi Boutin pour relever les plafonds d'accès au logement social et assurer ainsi une meilleure mixité du salariat au sein du logement social et de faire respecter fermement la loi SRU par l'ensemble des communes, notamment le seuil minimal de 25 % de logements sociaux.

### **Présenté par le groupe « Les Républicains » :**

- **Le lycée Georges Brassens doit être reconstruit sur son site actuel**

### **Mme NIASME**

« Considérant que la rénovation globale du lycée Georges Brassens a été inscrite au programme prévisionnel d'investissements PPI 2006, puis au PPI 2012-2022,

Considérant qu'il a toujours été question de reconstruire cet établissement sur place, notamment lors de la présentation conjointe avec le conseil départemental en date du 5 février 2015,

Considérant que 60 % des effectifs du lycée viennent d'Ablon-sur-Seine et de Villeneuve-le-Roi et que 9 % des lycéens viennent de Villeneuve-Saint-Georges,

Considérant que le site d'Orly les Saules, choisi, *in fine*, par la précédente majorité régionale le 8 octobre 2015, est très insuffisamment desservi en transports en communs, ce qui pénalisera la majorité des lycéens, notamment villeneuvois

Considérant en outre que la SNCF et le STIF ont décidé en février 2016 qu'ils ne construiront pas d'ouvrage souterrain mutualisé reliant le secteur des Saules à Villeneuve-le-Roi,

Considérant que les arguments techniques avancés pour délocaliser le lycée à Orly ne sont pas convaincants dans la mesure où le conseil départemental a lui décidé de reconstruire le collège sur place,

Considérant que le projet de relocalisation ne prend pas en compte les avantages découlant d'une reconstruction sur site, notamment la mutualisation de certaines prestations entre le collège et le lycée (restauration, gymnase),

Le conseil municipal demande à la nouvelle majorité régionale l'abandon de la délocalisation du lycée Georges Brassens à Orly,

La reconstruction du lycée sur le site actuel, conformément aux intérêts des enfants et aux engagements pris depuis de nombreuses années. »

L'établissement est actuellement situé sur la commune de Villeneuve-le-Roi et accueille près de 10 % de jeunes issus de notre commune. Le lycée a besoin d'être rénové et est situé dans une ville au carrefour de quatre communes : Orly, Villeneuve-le-Roi, Ablon et Villeneuve-Saint-Georges. Aucun moyen de transport sécurisé n'existe pour acheminer les jeunes.

Par ce vœu, je vous demande de prendre position dans l'intérêt de nos jeunes pour abandonner la délocalisation du lycée, et qu'il soit reconstruit sur son site actuel.

### **M. THIBERVILLE**

Nous partageons globalement le vœu pour ce qui concerne sa demande et sa philosophie générale. Simplement, je tiens à rappeler que la reconstruction du lycée a été décidée par le conseil régional d'Ile-de-France sous la majorité précédente.

Cependant, il se posait manifestement un problème de possibilité de reconstruction sur place, dans la mesure où le terrain connaît, semble-t-il, des problématiques d'instabilité, et pose un risque d'affaissement. Cela a conduit la majorité précédente à rechercher un autre emplacement.

De ce point de vue, le maire de Villeneuve-le-Roi, sollicité par la précédente majorité régionale, n'a pas donné réponse quant à la recherche d'un autre site. En revanche, le maire d'Orly a proposé un site pour accueillir le lycée.

Cela étant, je rejoins l'esprit du vœu, dans la mesure où Orly ne constitue pas une solution opérante. Il s'agit même d'une contrainte supplémentaire.

Si la reconstruction sur place peut être menée *in situ*, nous y sommes tout à fait favorables. Eu égard au doute persistant, y compris pour le collège, je proposerai deux amendements courts :

Tout d'abord, à la suite de « *demande à la nouvelle majorité régionale l'abandon de la délocalisation du lycée Georges Brassens à Orly* », je propose d'ajouter « *dès lors qu'une solution de reconstruction est possible à Villeneuve-le-Roi* ».

Ensuite, à la suite de « *demande la reconstruction du lycée sur le site actuel conformément aux intérêts des enfants et aux engagements pris depuis de nombreuses années* », je propose d'ajouter « *ou en cas d'impossibilité technique sur un site mis à disposition par la municipalité de Villeneuve-le-Roi.* » Il incombe en effet aux villes de mettre à disposition le foncier pour la construction de collèges ou de lycées.

L'ajout de ces deux amendements permettrait à notre groupe de s'associer et de voter favorablement.

**Mme NIASME**

Ces mentions me semblent pertinentes et je ne vois aucune raison de m'y opposer. Compte tenu du fait que l'éloignement constitue un facteur d'échec, cette démarche paraît appropriée.

**Mme la Maire**

Nous sommes donc d'accord quant au vœu et aux amendements proposés par Marc THIBERVILLE.

**Le conseil municipal,**

**Par 28 voix pour,**

**Marema GAYE (pour son compte et celui de Charles KNOPFER) et Sabah CABELLO SANCHEZ (pour son compte et celui de Laurent DUTHEIL) n'ayant pas pris part au vote,**

Demande à la nouvelle majorité régionale l'abandon de la délocalisation du Lycée Georges Brassens à Orly dès lors qu'une solution de reconstruction est possible sur Villeneuve-le-Roi ;

Demande la reconstruction du lycée sur le site actuel, conformément aux intérêts des enfants et aux engagements pris depuis de nombreuses années ou en cas d'impossibilité technique sur un site mis à disposition par la municipalité de Villeneuve-le-Roi.

\*\*\*

L'ordre du jour est épuisé la séance est levée à 23 h 30.

